

Rapport ²⁰¹⁰ annuel

Commission de coopération environnementale



Mission

La Commission de coopération environnementale encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie sous n'importe quelle forme, sans le consentement préalable du Secrétariat de la CCE, mais à condition que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives et que la source soit mentionnée. La CCE souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication ou de tout écrit inspiré du présent document.

Available in English – Disponible en español

Commission de coopération environnementale

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : 514 350-4300; téléc. : 514 350-4314
info@cec.org
www.cec.org



Table des matières

Les réalisations concertées	4
1. Introduction	5
2. Plan de travail concerté	6
3. Rapport du Secrétariat sur le transport durable de marchandises.....	13
4. Communications sur les questions d'application	13
5. Rapport du Comité consultatif public mixte de la CCE	14
Rapport nationaux.....	17
Canada.....	18
Mexique.....	30
États-Unis	37
États financiers 2010.....	50

Déclaration ministérielle de la CCE

XVII^e session ordinaire du Conseil de la CCE

Guanajuato (Mexique), le 17 août 2010 — Nous, ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, qui formons le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), nous sommes réunis dans le cadre de notre session ordinaire annuelle et avons consulté notre Comité consultatif public mixte (CCPM) et le public à cette occasion.

Aujourd'hui, à Guanajuato, nous avons présenté l'ébauche du Plan stratégique pour 2010 à 2015 qui guidera les travaux de la CCE au cours des cinq prochaines années. Cette stratégie, que nous percevons comme la prochaine étape importante en vue de donner suite à notre engagement collectif visant à renouveler, à revitaliser et à réorienter la CCE, fournit des objectifs clairs pour une collaboration entre nos trois pays qui est axée sur des résultats, et ce, à l'égard de trois priorités environnementales trilatérales.

Des collectivités et des écosystèmes en santé

À cette fin, la CCE compte concentrer ses efforts en vue d'améliorer la santé environnementale des enfants et d'autres groupes vulnérables, d'améliorer la résilience des écosystèmes communs en Amérique du Nord, de renforcer l'application des lois de l'environnement et des lois sur les espèces sauvages, et d'améliorer la gestion des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle continentale.

Les changements climatiques – une économie faible en carbone

Dans un tel cadre, nous comptons collaborer sur l'amélioration de la comparabilité des activités de collecte des données sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), des méthodologies et des inventaires et de constituer de plus forts réseaux de spécialistes et de systèmes d'échange d'informations sur les changements climatiques. En fin de compte, cela permettra de soutenir la réduction des émissions de GES en Amérique du Nord grâce à des informations et à des outils qui serviront à choisir et à réaliser des projets axés sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

L'écologisation de l'économie nord-américaine

En vue d'appliquer cette priorité, nous comptons travailler de concert avec des partenaires du secteur privé pour améliorer la performance environnementale des petites et moyennes entreprises, dans des domaines tels que la conception avant-gardiste de bâtiments écologiques, et les expéditions de matériel électronique usagé et de déchets électroniques à l'intérieur et au-delà de nos frontières.

Nous sommes prêts à obtenir des résultats. En fait, des travaux ont déjà commencé en vertu de nos priorités environnementales trilatérales dans le cadre de trois nouveaux projets de la CCE : le premier, pour soutenir un réseau d'unités pédiatriques spécialisées en santé environnementale afin d'examiner le problème de l'exposition des enfants et des collectivités vulnérables à des éléments nocifs dans leur milieu de vie; le deuxième, pour améliorer la comparabilité des données sur les émissions de GES recueillies dans nos trois pays; le troisième, pour faire obstacle aux importations et aux exportations illicites de déchets électroniques grâce à l'échange de renseignements entre nos fonctionnaires chargés de l'application des lois.

Reconnaissant que la meilleure manière de relever les défis environnementaux consiste à établir des partenariats avec les collectivités nord-américaines et à solliciter leur participation à cette fin, le Conseil a ordonné qu'un nouveau programme de subvention soit créé, le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement, afin d'établir des partenariats visant à améliorer les conditions environnementales aux échelons communautaire, local et régional. Ce programme de subvention de cinq ans financera des projets communautaires novateurs qui apporteront un appui direct à l'atteinte des

objectifs établis en fonction de nos nouvelles priorités, et donneront lieu à des résultats qui permettront d'améliorer les réalisations environnementales dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Nous avons chargé nos fonctionnaires de finaliser rapidement un ensemble de critères qui orienteront notre choix d'activités financées par la CCE. Ces critères seront intégrés de manière appropriée par renvoi dans le Plan stratégique

Par ailleurs, nous avons demandé au CCPM de consulter les Nord-Américains au sujet du Plan stratégique et de nous rendre compte, plus tard cet été, des observations que ceux-ci auront formulées. Nous sommes tout à fait confiants que lorsque ce plan sera officiellement achevé, parallèlement à notre engagement d'orienter et de rationaliser les travaux de la CCE, il assurera l'obtention de résultats clairs et tangibles qui examineront les priorités environnementales nord-américaines et donneront suite aux préoccupations de nos citoyens en matière d'environnement.

Nous nous réjouissons à l'avance de la poursuite des progrès que nous accomplissons dans le cadre des travaux concertés réalisés sous l'égide de la CCE, ainsi que de la tenue de notre prochaine session ordinaire annuelle au Canada l'été prochain.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont créé la CCE en vue de renforcer la coopération entre ces trois pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain et de veiller à l'application de son accord environnemental parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). La CCE se penche sur des questions environnementales qui suscitent des préoccupations à l'échelle nord-américaine, plus particulièrement sur les possibilités et les défis en matière d'environnement auxquels donne lieu le libre-échange en Amérique du Nord.

Le Conseil, qui constitue l'organe directeur de la CCE, est composé des ministres fédéraux de l'Environnement des trois pays (ou de représentants de niveau équivalent) et il se réunit au moins une fois par année. Les membres de ce conseil comprennent le ministre de l'Environnement du Canada, M. Jim Prentice, le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique, M. Juan Elvira Quesada, et l'administratrice de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, M^{me} Lisa P. Jackson. Quant au CCPM, il compte quinze membres qui agissent de façon bénévole et sont habilités à formuler des avis indépendants au Conseil ainsi qu'à lui faire part des vues du public sur toute question relevant de l'ANACDE.

Pour de plus amples renseignements sur n'importe lequel des sujets examinés par le Conseil, prière de consulter le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org>>.

Les réalisations concertées

1. Introduction

La CCE a été créée en 1994 en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (l'ANACDE ou l'Accord), conclu par le Canada, le Mexique et les États-Unis parallèlement à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). La CCE a pour mission d'encourager la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Le Conseil, qui constitue l'organe directeur de la CCE, est composé du plus haut responsable gouvernemental dans le domaine de l'environnement (ministre ou équivalent) du Canada, du Mexique et des États-Unis. Il supervise la mise en œuvre de l'Accord, ainsi que les activités du Secrétariat. Le Comité consultatif public mixte (CCPM), composé de 15 membres, sert d'organe consultatif indépendant auprès du Conseil à propos des questions environnementales qui relèvent de l'Accord. Le siège du Secrétariat de la CCE se trouve à Montréal, et il existe un bureau de liaison à Mexico. Un directeur exécutif supervise les programmes favorisant la coopération à propos de diverses questions environnementales de portée nord-américaine, l'unité qui traite les communications des citoyens à propos des questions d'application de la loi et la préparation des rapports indépendants du Secrétariat consacrés aux enjeux environnementaux nord-américains. À titre d'organisation internationale, la CCE a pour mandat de mettre en œuvre les objectifs de l'Accord, ce qu'elle fait souvent en facilitant la coopération relative aux lois et politiques nationales en matière d'environnement et la participation du public.

Le présent rapport donne un aperçu : des activités entreprises en 2010 dans le cadre du plan de travail concerté de la CCE; des progrès réalisés annuellement dans le traitement des communications sur les questions d'application en vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE; des activités du CCPM. Vous trouverez en ligne des renseignements à jour sur les activités de la CCE : <http://www.cec.org/nouvelles>.

Durant sa session d'août 2010, le Conseil a présenté une proposition de Plan stratégique pour 2010 à 2015, afin de guider les travaux de la CCE au cours des cinq années à venir, qui visaient à revoir, à revitaliser et à recentrer ses activités, en mettant l'accent sur trois priorités environnementales : Des collectivités et des écosystèmes en santé; Les changements climatiques – Une économie à faibles émissions de carbone; Écologisation de l'économie nord-américaine. Dans le cadre du volet « Des collectivités et des écosystèmes en santé », la CCE prévoit améliorer l'hygiène du milieu pour les enfants et les collectivités vulnérables, en renforçant la résilience des écosystèmes communs d'Amérique du Nord, en améliorant l'application des lois visant l'environnement et les espèces sauvages, et en gérant à l'échelle continentale les produits chimiques qui suscitent des préoccupations. Dans le cadre du volet « Les changements climatiques – Une économie à faibles émissions de carbone », la CCE entend collaborer en vue d'améliorer la comparabilité des données sur la collecte des émissions de GES, les méthodes de collecte et les inventaires de données, et établir des réseaux plus efficaces d'experts et de systèmes, en vue d'échanger des informations sur les changements climatiques. Dans le cadre du volet « Écologisation de l'économie nord-américaine », la CCE entend travailler avec ses partenaires du secteur privé en vue d'améliorer la performance environnementale des petites et moyennes entreprises (PME) dans des domaines comme la conception de bâtiments écologiques de pointe et les mouvements de produits électroniques usagés et d'autres déchets électroniques. Lors de leur réunion à Guanajuato, les membres du Conseil ont annoncé la création du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE), programme de subvention quinquennal qui finance les projets innovateurs et établit des partenariats visant à améliorer l'état de l'environnement à l'échelle communautaire, locale et régionale. Pour en savoir plus sur les éléments susmentionnés, consultez le site <http://www.cec.org/conseil>.

2. Plan de travail concerté

A) Information nécessaire à la prise de décisions

La fourniture d'information environnementale de qualité supérieure constitue un volet essentiel du mandat de la CCE. Les produits d'information, l'échange de données clés et leur analyse, et les efforts visant à améliorer la qualité, la comparabilité et la compatibilité de l'information nationale et infrarégionale sont des éléments communs aux projets de la CCE.

i) Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) en Amérique du Nord

La CCE a collaboré avec les responsables des RRTP du Canada, du Mexique et des États-Unis afin d'établir le profil nord-américain des rejets et transferts de polluants, de promouvoir l'accès du public à l'information environnementale et d'améliorer la comparabilité entre systèmes nationaux. La publication annuelle de la CCE intitulée *À l'heure des comptes* compile l'information relative aux polluants et aux secteurs tenus de faire des déclarations à leur RRTP national respectif.

Durant l'année 2010, la CCE a préparé la 13^e édition du rapport *À l'heure des comptes*, qui présente les données relatives à l'année de déclaration 2006. Ce rapport, publié au moment de la rédaction du présent document, présente des similitudes et des différences dans la déclaration des polluants par les secteurs industriels de l'ensemble de l'Amérique du Nord, et met en lumière certaines lacunes importantes en ce qui concerne le profil global de la pollution industrielle en Amérique du Nord. Ces lacunes sont imputables à des rapports incomplets, mais aussi à des différences dans les exigences en matière de déclaration dans les trois pays. En juillet 2010, la CCE a publié un aperçu des données de 2006 sur le site *À l'heure des comptes en ligne* (www.cec.org/alheuredescomptes). Ce site offre aussi un accès personnalisé (avec fonction de recherche) à la base de données nord-américaine intégrée, ce qui permet aux utilisateurs de découvrir divers aspects des données déclarées, et d'accéder à des graphiques sommaires et à des outils leur permettant de télécharger les données et de les afficher dans l'application cartographique Google Earth. Le prochain rapport *À l'heure des comptes* donnera un aperçu des données et présentera les principales observations issues des rapports de 2006, des détails et un contexte additionnels, et une analyse spéciale des rejets de polluants dans l'eau.

En novembre, la CCE a organisé sa réunion publique annuelle consacrée au RRTP, tribune qui permet aux gouvernements, à l'industrie, aux organisations non gouvernementales et aux citoyens d'obtenir des renseignements à jour des représentants des trois RRTP nationaux, et d'échanger des informations à propos des enjeux pertinents, notamment des éléments susceptibles de faire l'objet d'analyses de fond dans *À l'heure des comptes*. Plus de 400 personnes ont assisté à la réunion par webdiffusion.

ii) Améliorer la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Depuis l'adoption de la résolution n° 01-05 par le Conseil en 2001, la CCE s'efforce de garantir la comparabilité des données sur les inventaires d'émissions en Amérique du Nord, tout en cherchant : 1) à faciliter la collecte de données comparables sur les émissions atmosphériques en vue de leur utilisation pour planifier la gestion transfrontalière de la qualité de l'air; 2) à améliorer l'accessibilité des données sur les émissions en Amérique du Nord. La CCE a entrepris de nombreux travaux ces dernières années afin de constituer des inventaires nord-américains des émissions atmosphériques.

En 2010, elle a participé à la mise à jour des éléments de l'inventaire national mexicain de 2008, à l'aide de méthodes et d'outils comparables à ceux qu'utilisaient les États-Unis et le Canada, et tenu des ateliers de renforcement des capacités afin d'aider les États mexicains à créer leur partie de l'inventaire national. En outre, la CCE a parrainé une étude comparative des facteurs nord-américains d'émissions de PM_{2,5} provenant de sources mobiles sur route.

En s'appuyant sur les résultats de la réunion de décembre 2009, consacrée à l'utilisation du système *AIRNow-International* (AIRNow-I), la CCE a entrepris diverses activités de renforcement des capacités en vue de mettre en œuvre AIRNow-I au Mexique : élaboration d'un document de planification relatif à AIRNow-I décrivant les capacités et les besoins du Mexique; facilitation de la participation du Mexique à la *National Air Quality Conference* de l'EPA; organisation d'un webinaire consacré aux capacités de mise en œuvre d'AIRNow-I; séances de formation destinées aux gestionnaires de réseau à propos de la validation des données, du formatage, de l'AQ/du CQ, de la prévision de la qualité de l'air et des activités de terrain; traduction des manuels relatifs à AIRNow-I en espagnol.

Le rapport intitulé *Les émissions atmosphériques des centrales électriques nord-américaines*, mis à jour en fonction des données de 2005, permettra de mieux caractériser les émissions de ce secteur.

iii) Cartographie des enjeux environnementaux nord-américains

En 2010, le Secrétariat a peaufiné son programme relatif à l'information environnementale, notamment à l'état de l'environnement, et compilé des données géospatiales, incluant les couches cartographiques et les bases de données utilisées pour l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord. Celui-ci permet de visualiser l'information sur l'environnement nord-américain grâce à des cartes. Les cartes continentales directement accessibles sur la page Web de l'Atlas indiquent les frontières politiques, les régions peuplées, les routes et voies de chemin de fer, les côtes, les lacs et cours d'eau, les écosystèmes terrestres et marins, les espèces suscitant des préoccupations, la pollution et les déchets, et l'incidence de l'être humain sur l'environnement. En 2010, le Secrétariat a par ailleurs poursuivi la conception et la tenue à jour de son visualiseur de cartes interactif pour l'Atlas. La CCE a appuyé un sondage portant sur les utilisateurs de l'Atlas et leurs besoins, et créé des documents de sensibilisation relatifs à l'Atlas. En 2010, elle a organisé des réunions annuelles avec le Groupe de coordination de l'Atlas de l'Amérique du Nord et du groupe chargé du Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre, afin de poursuivre les travaux dans le cadre de ces projets. Pour en savoir plus : <<http://www.cec.org/naatlas>>.

B) Renforcement des capacités

Le renforcement de la capacité des trois pays à gérer les enjeux environnementaux suscitant des préoccupations communes constitue un objectif clé. Pour élaborer les activités de renforcement des capacités, la CCE a axé ses objectifs quinquennaux (2005-2010) sur des priorités comme la capacité à évaluer et à gérer les substances chimiques suscitant des préoccupations communes, la mise en œuvre d'activités de prévention de la pollution, la participation à la conservation de la biodiversité et l'amélioration des efforts d'application de la loi en Amérique du Nord.

i) Conservation de la biodiversité

En 2010, le Réseau nord-américain des aires marines protégées (RNAAMP) a commencé la transition de la région allant du golfe de Californie à la mer de Bering vers la région allant de l'Atlantique aux Caraïbes. Les activités incluaient l'élaboration d'une nouvelle fiche d'évaluation écologique des aires marines du parc national des récifs coralliens de l'État de Veracruz, situé dans le golfe du Mexique. En novembre, le groupe d'étude mixte chargé du RNAAMP et du Conseil international pour l'exploration de la mer s'est réuni, afin d'élaborer des lignes directrices scientifiques visant le réseau d'aires marines protégées et de concevoir des processus visant la côte Atlantique de l'Amérique du Nord.

Au terme d'ateliers auxquels ont participé divers experts, la CCE a élaboré un document intitulé *Livre électronique : Guide d'évaluation des conditions écologiques des aires marines protégées en Amérique du*

Nord, outil adapté de la méthode SWiM (surveillance à l'échelle du système) de la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale). Les ateliers organisés par la CCE ont réuni des représentants gouvernementaux, des intervenants et des spécialistes qui ont préparé des questions normalisées visant à évaluer l'état de l'eau, des habitats et des ressources marines vivantes, ainsi que les tendances connexes. En 2010, pour marquer la conclusion des travaux de la CCE liés à la mise en œuvre des plans d'action nord-américains de conservation (PANAC), on a notamment organisé un atelier de formation sur les méthodes de recensement visant à évaluer la quantité d'oiseaux marins et leur répartition au Mexique, incluant les régions susceptibles d'héberger des puffins à pieds roses. Pour en savoir plus : <http://www.cec.org/marine>.

En s'appuyant sur les données relatives à la Réserve de la biosphère du monarque, la CCE a parrainé des ateliers de renforcement des capacités visant à définir les efforts axés sur la conservation durable et la conservation de la biodiversité. Elle a coparrainé le réseau nord-américain de surveillance du monarque (MonarchNet) afin de compiler et d'analyser les ensembles de données de surveillance pour l'Amérique du Nord, et appuyé la création d'une application mobile visant à améliorer les données sur l'observation du monarque. Une initiative de surveillance du monarque a été mise en œuvre au Mexique, à l'appui des efforts des scientifiques axés sur la conservation et la gestion.

Sur le front des prairies d'Amérique du Nord, des réunions ont conduit à la création de l'alliance régionale, groupe de travail permanent composé d'organisations faisant la promotion d'une utilisation durable des prairies du désert de Chihuahua. La CCE a contribué à la surveillance constante des oiseaux des prairies mexicaines, et à la révision des aires de conservation prioritaires des prairies (ACPP) en Amérique du Nord. On est en train de faire de la surveillance sur le terrain dans le cadre de la période de surveillance 2010-2011. La CCE a entrepris des travaux relatifs aux espèces aquatiques envahissantes du Rio Bravo/de la région écologique de Laguna Madre, qui permettront de recueillir l'information existante sur les problèmes liés aux espèces envahissantes et, en particulier, serviront de base aux futures recherches. Le rapport produit vient compléter les lignes directrices trinationales sur l'évaluation des risques associés aux espèces aquatiques envahissantes. Par ailleurs, la CCE a cofinancé l'atelier consacré au Réseau nord-américain sur les espèces envahissantes (RNAEE), qui vise à intégrer les actuels centres, initiatives et instituts liés à ces espèces à un réseau continental, et garantit la coopération trinationale entre centres, instituts, réseaux, responsables de bases de données, et laboratoires régionaux. Enfin, la CCE a également coparrainé la 17^e conférence internationale sur les espèces aquatiques envahissantes.

ii) Gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC)

Le programme de GRPC, créé par la résolution du Conseil n° 95-05, réunit de hauts responsables gouvernementaux chargés d'établir un cadre garantissant une gestion rationnelle des substances chimiques persistantes, biocumulatives et toxiques en Amérique du Nord. Depuis 2008, le Conseil a confirmé qu'il passait de l'analyse de chaque substance toxique à la réduction des risques à l'échelle sectorielle ou parmi les groupes ou « familles » de substances chimiques, favorisant ainsi une approche globale de la gestion des substances toxiques en Amérique du Nord.

Le plan d'action relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales (SEE) continue de faire partie intégrante du programme de GRPC global. Les phases initiales de l'élaboration d'un réseau national de surveillance au Mexique, dans le cadre du programme mexicain de surveillance et d'évaluation environnementale (Proname) ont été mises en œuvre, et les premiers résultats seront annoncés en 2011. Des trois sites initiaux au Mexique, il en reste deux, principalement en raison de résultats anormaux obtenus pour un des sites, qu'on a donc décidé de ne plus considérer comme site de référence. Un nouveau

site se trouvant dans la réserve de la biosphère de Sierra de Manantlán, dans l'État de Jalisco, a été créé en 2010. Les données recueillies par le Proname visent à permettre une comparaison avec les données canadiennes et américaines, et à promouvoir la cohérence des données à l'échelle nord-américaine. Les décideurs bénéficieront d'informations anticipées et d'une analyse des tendances, à l'échelle nationale et régionale. Le fait qu'on mette l'accent sur l'adoption de protocoles d'assurance/de contrôle de la qualité pour les activités de chimie analytique et de présentation des données produit des résultats valides.

Dans le cadre du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au lindane, on a effectué une étude sur le lait des bovins et le sang humain au Mexique, et un rapport est en préparation. On envisage de mettre un terme à ce PARNA, car la plupart des mesures qu'il prévoyait ont été prises. On devait mettre fin au PARNA relatif au mercure comme initiative de la CCE, et un rapport de clôture a été préparé. On est en train d'étudier le type de coopération qui pourrait être entreprise à l'avenir à propos du mercure en Amérique du Nord, compte tenu de la priorité qu'y accorde le PNUE à l'échelle mondiale. En 2010, dans le cadre de l'initiative sur les dioxines, les furanes et l'hexachlorobenzène, on a établi des facteurs d'émissions et mis à jour les inventaires d'émissions de dioxines, de furanes et d'hexachlorobenzène. On a mené une étude au Mexique afin d'identifier les ignifugeants bromés présents dans certains sites. Une évaluation a permis d'aider le Mexique à établir ses priorités pour l'avenir. L'inventaire mexicain des substances chimiques s'est poursuivi durant l'année 2010; l'accent a été mis sur les documents relatifs aux substances chimiques importées au Mexique. Ces travaux doivent être complétés par l'adoption du protocole visant la constitution de profils sommaires des substances chimiques.

C) Commerce, environnement et application de la loi

En créant la CCE, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont reconnu la multiplication des liens économiques et sociaux entre les signataires de l'ALÉNA, et accepté de promouvoir un développement durable axé sur la coopération et sur des politiques environnementales et économiques mutuellement avantageuses. L'objectif de la CCE pour 2005 à 2010 consiste à promouvoir les politiques et les mesures générant des avantages mutuels pour l'environnement, le commerce et l'économie. Pour en savoir plus : <http://www.cec.org/trade>.

i) Commerce et environnement

En 2010, la CCE a poursuivi ses travaux en cours consacrés à l'évaluation environnementale de l'ALÉNA. Elle a mis sur pied un groupe d'experts chargé de préparer un rapport résumant les renseignements disponibles à propos des effets environnementaux de l'ALÉNA depuis sa signature. Ce rapport conseillera en outre la CCE à propos de nouvelles approches de l'évaluation des effets sur l'environnement de la libéralisation des échanges en Amérique du Nord.

En 2010, la CCE a également poursuivi ses travaux relatifs au bâtiment écologique. Pour continuer d'appuyer la multiplication des bâtiments écoénergétiques, la CCE a organisé trois ateliers avec le Canada, le Mexique et les États-Unis afin d'étudier les possibilités d'harmoniser les données relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments commerciaux et institutionnels en Amérique du Nord. Pour ce qui est de la promotion des énergies renouvelables, la CCE a publié une étude sur les pratiques exemplaires en matière de consommation d'énergie et d'approvisionnement énergétique dans les municipalités nord-américaines. L'étude a commencé par une analyse détaillée des initiatives énergétiques des municipalités du Canada, du Mexique et des États-Unis portant sur la production d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et l'approvisionnement énergétique connexe. Treize municipalités, choisies pour leurs méthodes novatrices de gestion et de consommation de l'énergie, la diversité de leurs mesures et les résultats qu'elles ont produits, ont été sélectionnées à l'échelle des trois pays. La CCE a créé un répertoire de sites Web pour les ressources

de formation des trois pays en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Plus de 100 établissements ont intégré leurs renseignements à ce répertoire. Pour en savoir plus :

<http://www2.cec.org/site/energy/fr>.

ii) Commerce et application des lois environnementales

Chargé d'améliorer le respect et de renforcer l'application des lois visant le commerce et l'environnement en Amérique du Nord, le Conseil a, par sa résolution n° 96-06, créé le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (maintenant désigné Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois [GTAOL]). Le GTAOL est composé de hauts responsables canadiens, mexicains et américains de l'application des lois sur l'environnement. Il gère à la fois l'application et l'observation des lois sur le commerce et sur l'environnement, et a pour objectif premier de faciliter le dialogue entre les agents d'application de la loi spécialistes des douanes et de l'environnement à propos des lois sur le commerce et sur l'environnement. Par le biais du GTAOL, les organismes échangent des informations visant à gérer les menaces associées aux importations nord-américaines non conformes d'un point de vue écologique, et élaborent des plans d'action visant à neutraliser, à réduire ou à éliminer ces importations. Le GTAOL cherche à renforcer la coopération visant à mettre un terme aux expéditions illicites de matières réglementées susceptibles de nuire à la santé humaine ou à l'environnement, et à accélérer les mouvements transfrontaliers de matières licites grâce à l'échange de pratiques exemplaires, à la formation et au partage de renseignements. Pour en savoir plus :

<http://www.cec.org/ewg>.

En 2010, le GTAOL a produit un rapport consacré à un atelier portant sur le trafic international de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO). La CCE a élaboré un cours sur les lois nord-américaines applicables aux déchets dangereux et aux matières recyclables dangereuses, axé particulièrement sur les mouvements transfrontaliers. Cet outil vise à sensibiliser davantage les gens et à leur faire mieux comprendre la réglementation applicable aux matières réglementées par les gouvernements qui franchissent les frontières nord-américaines.

Le GTAOL a produit une publication consacrée aux expériences et aux pratiques exemplaires associées à la mise en œuvre et à l'application des lois environnementales dans la région, qui décrit les présentations et les conférences pertinentes organisées durant les séminaires de la CCE consacrés au droit de l'environnement. Coordonnée avec l'Institut de recherche juridique de l'Université nationale autonome du Mexique, cette publication sera accessible à l'adresse suivante : <<http://www.juridicas.unam.mx>>.

Le GTAOL a participé à la réunion annuelle de North American Super Corridor Coalition, Inc., organisée à Des Moines, dans l'Iowa. Les participants à cette réunion ont établi un modèle nord-américain de coopération en matière d'application et d'observation des lois environnementales, en vue d'aider le secteur privé et les gouvernements à régler les problèmes persistants liés à l'assurance de la conformité dans le cadre des expéditions transfrontalières de matières réglementées. La CCE a signé une lettre d'entente avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en vue de traduire le cours en ligne consacré à la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* pour les agents des douanes chargés de surveiller la conformité des espèces sauvages et des sous-produits aux points d'entrée dans les États membres de l'OMD. Pour en savoir plus : <<http://www.wcoomd.org/learning.htm>>.

Le GTAOL a également créé un outil visant à quantifier et à caractériser les transferts hors site de matières dangereuses, maintenant accessible sur *À l'heure des comptes en ligne*. Grâce au Groupe de travail sur les déchets dangereux, le GTAOL a pu finaliser un mécanisme électronique d'échange d'information liée au

consentement éclairé préalable en ce qui concerne l'importation et l'exportation de déchets dangereux dans la région, qui devrait être disponible l'an prochain. Enfin, en 2010, le GTAOL a adopté une approche opérationnelle du partage de renseignements en Amérique du Nord. Il a défini cinq domaines d'intérêt : déchets électroniques; déchets dangereux; SACO; petits moteurs non conformes; espèces sauvages. On prévoit qu'une telle approche devrait permettre aux trois pays de mieux cibler les cas de non-conformité et de dissuader les contrevenants.

Commission de Coopération Environnementale			
Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010			
Projets du programme de travail concerté			
(montants présentés en milliers dollars canadiens)			
DESCRIPTION		Budget annuel 2010	Total des dépenses
Information environnementale		198.0	172.8
1	Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord	158.0	150.9
2	Établissement d'un rapport sur l'état de l'environnement	40.0	21.9
Économie et viabilité de l'environnement		340.0	326.8
3	Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA	150.0	119.3
4	Soutien à l'essor du bâtiment écologique	90.0	99.7
5	Les échanges commerciaux de matériel électronique nord-américain usagé	100.0	107.8
Application et observation des lois		465.0	243.0
6	Le commerce et l'application des lois de l'environnement	390.0	204.4
7	Renforcement de l'application des lois sur les espèces sauvages en Amérique du Nord	75.0	38.6
Polluants et santé		1,667.0	1,187.7
8	Gestion rationnelle des produits chimiques	553.0	381.1
9	Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord	330.0	191.7
10	Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord	400.0	323.3
11	Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord	384.0	291.6
Conservation de la biodiversité		515.0	400.0
12	Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes	205.0	115.3
13	Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables	85.0	83.7
14	envahissantes	95.0	83.2
15	Conservation des prairies d'Amérique du Nord	130.0	117.9
Nouvelles activités stratégiques		600.0	132.9
16	Nouvelles activités stratégiques	600.0	132.9
TOTAL POUR LES PROJETS		3,785.0	2,463.3
SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX (PROGRAMME DE TRAVAIL)		1,847.7	1,603.8
TOTAL POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERTÉ		5,632.7	4,067.1

3. Rapport du Secrétariat sur le transport durable de marchandises

En vertu de l'article 13 de l'ANACDE, le Secrétariat peut préparer un rapport à l'intention du Conseil, qui portera sur n'importe quel sujet visé par le programme annuel. En 2010, la CCE a poursuivi une étude destinée à évaluer les possibilités de rendre le transport de marchandises plus durable en Amérique du Nord. Cette étude indépendante du Secrétariat de la CCE dresse le bilan environnemental actuel du transport de marchandises et étudie les possibilités d'en améliorer la durabilité, à une époque marquée par d'importants changements touchant l'infrastructure des couloirs commerciaux nord-américains. L'étude porte en premier lieu sur les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie liées au transport de marchandises, surtout par rail et par camion. Pour en savoir plus :

<http://www.cec.org/transport>.

4. Communications sur les questions d'application

Les articles 14 et 15 de l'ANACDE établissent un mécanisme permettant à toute personne ou organisation non gouvernementale de déposer une communication alléguant qu'une Partie à l'Accord omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement. Ce processus peut mener à la constitution et à la publication d'un dossier factuel contenant des renseignements pertinents liés à l'allégation des auteurs de la communication à propos de la non-application des lois de l'environnement. Pour en savoir plus :

<http://www.cec.org/communications>.

De l'entrée en vigueur de l'ANACDE, en 1994, à 2010, 75 communications ont été présentées au Secrétariat : 26 portaient sur le Canada, 39, sur le Mexique, neuf, sur les États-Unis, et une, à la fois sur le Canada et les États-Unis. Durant cette période, le Secrétariat a rejeté 24 communications ou y a mis un terme, et en a retiré quatre. De plus, on a recommandé au Conseil la constitution de 26 dossiers factuels. Dans deux cas, le Conseil a voté contre la recommandation du Secrétariat relative à l'élaboration d'un dossier factuel. En date du mois de décembre 2010, quinze dossiers factuels avaient été publiés par la CCE.

Durant l'année 2010, le Secrétariat a poursuivi la préparation de trois dossiers factuels (Véhicules automobiles au Québec, Lac de Chapala II et Centrales électriques au charbon) et commencé à constituer un dossier factuel relatif à la communication SEM-06-005 (Espèces en péril). Le Secrétariat a décidé de ne pas recommander la préparation d'un dossier factuel à propos de deux communications (Projet La Ciudadela et Maïs transgénique à Chihuahua). Il a commencé à étudier trois autres communications afin de déterminer si elles justifiaient la constitution d'un dossier factuel (Parc national Los Remedios II, Terres humides de Manzanillo et Pêches dans la rivière Skeena). Durant l'année 2010, le Conseil a réservé sa décision quant à la préparation par le Secrétariat de deux dossiers factuels (Pollution environnementale à Hermosillo II et communications regroupées Ex Hacienda El Hospital III et Ex Hacienda El Hospital II).

Le Secrétariat a examiné quatre nouvelles communications. La première était la communication SEM-10-001 (Canyon du Sumidero), dont les auteurs allèguent que, depuis 1963, une société mène des opérations d'extraction de calcaire dans une mise à ciel ouvert adjacente à un parc national. Dans ce cas-là, le Secrétariat a déterminé que la communication ne satisfaisait pas à tous les critères énoncés au paragraphe 14(1). La deuxième était la communication SEM-10-002 (Bassins de résidus de l'Alberta), dont les auteurs allèguent que les bassins de résidus résultant de l'extraction de bitume dans les gisements de sables bitumineux du nord de l'Alberta « contiennent une grande variété de substances nocives pour le poisson », et que « ces substances s'écoulent dans les eaux souterraines, ainsi que dans le sol et les eaux de surface

environnants. » Dans ce cas-là, le Secrétariat a examiné la communication révisée et demandé des renseignements supplémentaires. L'auteur de la troisième communication (SEM-10-003, Station d'épuration des eaux usées d'Iona) allègue que les rejets provenant d'une station d'épuration des eaux usées de Colombie-Britannique ont un effet néfaste sur le poisson et son habitat; le Secrétariat a examiné cette communication afin de déterminer si elle satisfaisait aux critères énoncés au paragraphe 14(1). Enfin, il a reçu et traité la communication SEM 10-004 (Pont du bicentenaire), dont les auteurs allèguent que le projet de construction d'un pont n'a pas tenu compte des aires naturelles protégées et que l'énoncé des incidences environnementales est incomplet en ce qui a trait à la protection et à la préservation des espèces et de leur habitat. Le Secrétariat a demandé des renseignements supplémentaires à propos de cette dernière communication.

5. Rapport du Comité consultatif public mixte de la CCE

En se basant sur les commentaires issus du document *Priorités pour 2010 et les années suivantes*, en février, le CCPM a publié un avis dans lequel il appuyait la décision du Conseil de faire des collectivités et des écosystèmes en santé une priorité. Il a recommandé que la CCE facilite l'établissement de mécanismes visant à promouvoir le passage à une économie à faibles émissions de carbone, et indiqué que l'économie nord-américaine devait utiliser davantage d'énergies propres et viser une réduction des émissions de GES.

En mars, le CCPM a tenu à Vancouver sa première session ordinaire de 2010 intitulée « Le marché de l'énergie en Amérique du Nord : harmonisation des politiques et gestion du carbone ». Cette réunion avait pour objectif d'examiner les obstacles à l'harmonisation et à la comparabilité des normes et des définitions applicables aux énergies renouvelables en Amérique du Nord, et de définir les possibilités et les défis associés aux technologies de capture et de stockage du carbone. Au terme de la réunion de Vancouver, le CCPM a recommandé au Conseil de poursuivre dans son intention de promouvoir l'utilisation d'énergies propres, renouvelables et durables, d'élaborer une stratégie globale de gestion des changements climatiques et de passer à une économie à faibles émissions de carbone.

En juin, le CCPM a organisé une tribune publique sur les collectivités et les écosystèmes en santé. Les participants ont examiné les liens entre les écosystèmes en santé et la santé humaine, et donné un aperçu de l'utilisation du RRTP comme outil public d'évaluation et de détermination des problèmes de santé potentiels. Ils ont également mis en lumière la nécessité pour les décideurs d'user d'incitatifs pour préserver des écosystèmes en santé en vue de protéger la santé humaine.

En août, le CCPM a mené une consultation publique à propos du plan stratégique proposé par la CCE pour 2010 à 2015. On a invité les membres du public à commenter le plan stratégique et les objectifs qu'il vise, à savoir protéger l'environnement nord-américain et en améliorer la qualité grâce aux priorités définies par le Conseil de la CCE. Le CCPM a transmis son « avis n° 10-03 » au Conseil en s'inspirant des commentaires qu'il avait reçus.

En octobre, le CCPM a transmis un avis au Conseil à propos du Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015, assorti d'observations et de recommandations sur les éléments suivants : participation du public aux programmes de la CCE; transparence et prise de décisions indépendantes par un groupe d'experts dans le cadre du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE); promotion de la conservation des prairies à l'échelle continentale; priorité accordée à la qualité de l'eau et à la quantité d'eau dans la région; mise en œuvre des efforts axés sur la réduction de la pollution et l'économie d'énergie grâce au bâtiment écologique; accélération du processus de présentation de

communications sur les questions d'application; priorité aux partenariats avec l'industrie et la société civile pour la mise en œuvre du Plan stratégique; création d'un groupe de travail sur les Autochtones; mise à jour et élargissement de la portée de la stratégie de communication de la CCE; appui à l'initiative *À l'heure des comptes*; appui de la coordination trilatérale constante des activités liées aux énergies renouvelables; annonce publique de l'échange trilatéral de pratiques exemplaires.

En novembre, le CCPM a tenu une tribune publique à La Nouvelle-Orléans afin de trouver des moyens innovateurs d'écologiser l'économie nord-américaine. Les participants ont discuté des sujets suivants : évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers comme outil de développement écologique; chaînes d'approvisionnement écologique; bâtiments écologiques; agriculture urbaine. Tous ces sujets ont permis d'illustrer les progrès réalisés en vue d'écologiser l'économie de la région. La réunion a aussi porté sur la dégradation et les utilisations non durables des ressources et des services écosystémiques, ce qui inclut l'approvisionnement en eau. Pour en savoir plus sur le CCPM : <http://www.cec.org/ccpm>.

Membres du CCPM, 2010

CANADA

LINDA ANGOVE
3045 New St., #60
Burlington, Ontario
L7N 3V9
Tel.: (905) 634 7377
E-mail: lm.angove@rogers.com

LAURENT N. BENARROUS
Laurent N. Benarrous
Jones Lang LaSalle
Tel.: (514) 825 0987
E-mail: laurentbenarrous@hotmail.com

TIM J. HEARN
Hearn & Associates
#3840, 855 - 2nd St. SW
Bankers Hall East
Calgary, AB T2P 4J8
Phone: (403) 508-1940
Fax: (403) 508-1954
E-mail: t.hearn@telus.net

NANCY SOUTHERN
President & CEO
ATCO
16th Floor
909, 11th Avenue SW
Calgary, Alberta T2R 1N6
Phone: (403) 292 7434
E-mail: nancy.southern@atco.com

GLEN WRIGHT
Chairman
PrinterOn Corporation
221 McIntyre Drive
Kitchener, Ontario
N2R 1G1
Phone: (519) 504 5363
E-mail: gwright@gpark.ca
JPAC Chair for 2010

MEXICO

GUSTAVO ALANÍS-ORTEGA
Presidente
Centro Mexicano de Derecho Ambiental
Atlixco No. 138, Colonia Condesa,
México, D.F. 06140
Tel: (011 525) 55 211 245
ext.13
Fax: (011 525) 55 211 259
E-mail: galanis@cemda.org.mx

ADRIANA NELLY CORREA
Profesor Investigador, Centro de Calidad
Ambiental
Directora, Cátedra Andrés Marcelo Sada
en Conservación y Desarrollo Sostenible
ITESM Campus Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada No. 2501 Sur
Monterrey, Nuevo León 64849
Tel: (011 528) 18 328 40 32
Fax: (011 528) 18 359 62 80
E-mail: ancs@itesm.mx

MARTÍN GUTIÉRREZ LACAYO
Director General
Pronatura México, A. C.
Aspérgulas 22 (antes Pino)
col. San Clemente, C.P. 01740
México, DF
Tel. 01 (55) 56 35 50 54 al 57
Fax: 01 (55) 56 35 50 54 ext. 113
E-mail: martingutierrez@pronatura.org.mx

RODOLFO LACY
Coordinador de Programas y Proyectos
Centro Mario Molina
Prol. Paseo de los Laureles
N. 458, despacho 406
Col. Bosques de las Lomas, Del.
Cuajimalpa
México, DF 05120, México
Teléfono: 011 525 59 177 1670 ext. 216
Fax: 011 525 59 177 167
E-mail: rlacy@centromariomolina.org

CARLOS SANDOVAL
Presidente
Consejo Nacional de Industriales Ecologistas
Gabriel Mancera No. 1141
Col. Del Valle, México, D.F. 03100
Tel: (011 525) 55 575 395
Fax: (011 525) 55 575 233
E-mail: ecologia@conieco.com.mx

UNITED STATES

IRASEMA CORONADO
Associate Provost
University of Texas at El Paso
500 W. University Blvd.
El Paso, Texas 79968
Phone: 915 747 5725
E-mail: ICoronado@utep.edu

GEOFFREY GARVER
Independent Consultant &
Adjunct Law Professor
University of Montreal & Laval
Universities
20 rue des Soeurs Grises #106
Montreal QC H3C 5M1
Tel: (514) 582 0929
E-mail: gginmont@sympatico.ca

FELICIA MARCUS
Western Director
Natural Resources Defense Council
111 Sutter St., 20th floor
San Francisco, CA 94104
Tel.: (415) 875 6100
E-mail: fmarcus@nrdc.org

DIANE TAKVORIAN
Executive Director
Environmental Health Coalition
2727 Hoover Ave., Suite 202
National City, CA 91950
Tel.: (619) 474 0220
Fax: (619) 474 1210
E-mail: DianeT@environmentalhealth.org

JONATHAN WATERHOUSE
Alaska Region Director
Yukon River Inter-Tribal Watershed
Council
725 Christensen Drive, Suite 3
Anchorage, AK 99501
Tel: (907) 258 3337
E-mail: jwaterhouse@yritwc.org

Rapport nationaux

Rapport d'étape du Canada, 2010

Rapport national 2010 sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

PARTIE I: Gouvernement du Canada

Note: Dans un souci de concision, nous avons fourni des liens Web afin de diriger les lecteurs vers d'autres renseignements plus détaillés.

Succès significatifs

Initiatives stratégiques

- Cette année a coïncidé avec le dépôt d'une nouvelle Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada, qui définit la façon dont le gouvernement fédéral entend améliorer la prise de décisions liées à l'environnement : a) brosser un portrait pangouvernemental intégré des mesures et résultats permettant d'atteindre la durabilité environnementale; b) établir un lien clair entre, d'une part, la planification et la production de rapports en matière de développement durable, et, d'autre part, le système de planification des dépenses de base et de production de rapports du gouvernement; c) ouvrir la voie à des mesures, des activités de surveillance et la production de rapports efficaces pour faire le suivi des progrès et en rendre compte aux Canadiens. Vous trouverez plus de détails sur www.ec.gc.ca.
- Environnement Canada a par ailleurs commencé à mettre en place un système efficace garantissant la performance environnementale du secteur des sables bitumineux, dans l'esprit des recommandations formulées par le groupe consultatif sur les sables bitumineux dans son rapport (dans lequel il donnait des conseils sur la façon de créer un programme de surveillance scientifique de haut niveau des effets des sables bitumineux sur l'environnement). Ce groupe de scientifiques de premier plan a été chargé d'examiner la conception et la gestion des systèmes environnementaux destinés à répondre aux préoccupations relatives à la pollution industrielle dans la rivière Athabasca et ses affluents.
- À l'appui de l'Année internationale de la biodiversité (en 2010), le Programme de financement communautaire ÉcoAction a financé 54 projets liés à la biodiversité, pour un montant total de 1,65 million de dollars en fonds fédéraux. Ces projets permettront de réduire la perte de biodiversité, de protéger les espèces sauvages et d'améliorer l'habitat des espèces, et d'intensifier le retour à la nature en zone urbaine, en renforçant la capacité des collectivités et des particuliers à l'appui d'une plus grande durabilité. Pour en savoir plus : <http://www.ec.gc.ca/ecoaction>.
- Dans le cadre du *Plan d'action pour l'assainissement de l'eau*, Environnement Canada a poursuivi la mise en œuvre de son *Initiative du bassin du lac Winnipeg* (IBLW), projet quadriennal (2008-2012) de 18 millions de dollars (www.ec.gc.ca/doc/eau-water/winnipeg_f.html) qui vise à restaurer l'intégrité écologique du lac Winnipeg. Ce lac, qui est le dixième lac d'eau douce au monde en superficie et le sixième en Amérique du Nord, est une étendue d'eau douce importante sur le plan international où l'on observe une prolifération d'algues récurrente et néfaste, imputable à une trop forte charge en éléments nutritifs provenant de nombreuses sources à l'échelle nationale et transfrontalière. Son bassin couvre près d'un million de kilomètres carrés et inclut quatre provinces et quatre États américains. L'IBLW prévoit trois activités prioritaires : faciliter la gouvernance de l'ensemble du bassin hydrographique; administrer le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg à l'appui des projets visant à réduire la charge en éléments nutritifs du lac;

mettre en œuvre un programme scientifique incluant la recherche, la surveillance et la gestion de l'information. En 2010, les étapes marquantes ont été la signature du *Protocole d'entente Canada-Manitoba portant sur le lac Winnipeg*, le lancement de divers autres projets d'intendance et la mise en œuvre d'autres activités de recherche, d'information et de surveillance dans le cadre du plan scientifique de l'IBLW.

Initiatives de conservation des terres

Dans le cadre de son engagement en matière de conservation et de protection de l'environnement, qui inclut l'aide aux organisations non gouvernementales et aux collectivités, le gouvernement du Canada a annoncé les initiatives suivantes en 2010 :

- Lancement d'une initiative sur les énergies renouvelables de prochaine génération d'une valeur de 100 millions de dollars, destinée à favoriser les investissements dans les technologies de pointe propres appliquées au secteur de la foresterie, pour le rendre plus durable et plus concurrentiel.
- Conservation et restauration de plus de 138 600 hectares (342 500 acres) en vue de protéger l'habitat de plus de 79 espèces en péril dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles, qui aide les organismes non gouvernementaux sans but lucratif à protéger les terres fragiles d'un point de vue écologique.
- Versement du 800^e don dans le cadre du Programme des dons écologiques depuis sa création, en 1995. Ce programme offre d'importants avantages fiscaux aux propriétaires fonciers qui font don de l'intégralité ou d'une partie de leurs terres à un bénéficiaire qualifié, lequel veille à la conservation perpétuelle de la biodiversité de ces terres et de leur patrimoine environnemental. Pour en savoir plus : <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=En&n=714D9AAE-1&news=075B7E79-31A4-4B66-8144-E24D12BDE357>
- Investissement de 10,9 millions de dollars dans des projets visant 49 collectivités dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, en vue de préserver l'habitat local et les espèces en péril. Pour en savoir plus : <http://www.ec.gc.ca/hsp-pih/default.asp?lang=En&n=59BF488F-1>
- Investissement de 90 millions de dollars dans une série d'initiatives visant à protéger et à restaurer les écosystèmes perturbés dans les parcs nationaux de l'ensemble du Canada, incluant Banff, Jasper, Kootenay, Yoho, Mont-Revelstoke, Glacier et Lacs-Waterton.

Autres initiatives

- En janvier, on a ouvert le Centre de recherche sur la vie aquatique à Burlington (Ontario). Ce centre, qui fait partie du Centre canadien des eaux intérieures (CCEI), et est administré à la fois par Environnement Canada et Pêches et Océans Canada, va mener des recherches sur l'exposition aux effluents provenant des eaux usées municipales ou des usines de pâte à papier, les tests effectués dans le secteur des sables bitumineux et la mise à l'essai des plans de gestion des produits chimiques, entre autres.
- On a lancé une campagne quadriennale de sensibilisation du public destinée à faire mieux comprendre aux familles canadiennes les risques pour la santé associés à leur environnement. Dans le cadre de cette campagne, le gouvernement du Canada a lancé *Halte-O-Risques*, guide qui donne des conseils simples aux parents sur la façon de rendre leur domicile plus sûr et plus sain pour eux et pour leurs enfants.

État de l'environnement

- Le Canada a présenté ses objectifs de réduction des émissions pour 2020 en vertu de l'Accord de Copenhague, qui prévoit une réduction de 17 % par rapport aux niveaux de 2005. Pour en savoir plus : <http://www.climatechange.gc.ca/default.asp?lang=En&n=9E905AC2-1>.
- On a investi 18,4 millions de dollars en vue d'améliorer le suivi des données environnementales dans le cadre du programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE). Pour en savoir plus sur les indicateurs pour 2010, consultez : <http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/>
- Publication du document *Biodiversité canadienne : état et tendances des écosystèmes en 2010*, projet de collaboration entre gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, qui constitue la première évaluation de la biodiversité canadienne à l'échelle des écosystèmes. Pour en savoir plus : www.biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=83A35E06-0.
- On a élaboré des indicateurs air-santé (IAS) pour l'ozone et les particules fines, qui définissent le taux de mortalité imputable à des maladies du cœur, du système circulatoire et du système respiratoire. Pour en savoir plus : <http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=fr&n=CB7B92BA-1>.
- On a créé le site Web Situation des oiseaux au Canada afin de faciliter la planification et la surveillance de la conservation des oiseaux migrateurs. Ce site interactif vise à brosser un tableau d'ensemble interactif de l'actuelle population d'oiseaux au Canada et de son évolution au cours des 40 dernières années. Pour en savoir plus : <http://ec.gc.ca/soc-sbc/index-fra.aspx?sL=f&sY=2010>.

Évolution sur le plan légal et sur le plan des politiques

On a adopté la nouvelle *Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales* (LCALE), qui favorise la protection de l'eau, de l'air, des sols et des espèces sauvages grâce à un renforcement des mesures d'application de la loi. La LCALE est la toute dernière d'une série de mesures visant à dissuader les pollueurs, les braconniers et les trafiquants d'espèces sauvages, ainsi que les producteurs de déchets toxiques. Une fois appliquée, la *Loi* offrira aux Canadiens un régime efficace d'application des lois environnementales, en instaurant des amendes plus sévères et de nouveaux pouvoirs d'imposition des peines, et en renforçant la capacité du gouvernement à enquêter sur les infractions. Les changements de nature législative viennent compléter l'augmentation importante des ressources affectées à l'application des lois environnementales au cours des quatre dernières années, période durant laquelle Environnement Canada a acquis de nouvelles technologies, augmenté le financement et multiplié le nombre d'agents d'application de la loi sur le terrain.

Le gouvernement du Canada a par ailleurs pris diverses mesures pour garantir que ses règlements offrent un haut niveau de protection sur le plan de l'environnement :

Émissions de GES

- On a annoncé une approche continentale de la réduction des émissions de GES provenant des véhicules lourds, avec une proposition de règlement visant à réduire les émissions de GES imputables aux véhicules lourds neufs.
- On a finalisé un règlement sur les émissions de GES, qui établira des normes progressivement plus strictes pour les véhicules de tourisme et les camions légers neufs des années modèles 2011 à 2016.
- On a pris des mesures en vue de réduire les émissions de GES dans le secteur de la production d'électricité, en proposant un règlement sur les centrales au charbon. Ce règlement impose une norme stricte de performance environnementale aux nouvelles centrales au charbon et à celles qui ont atteint la fin de leur cycle de vie économique. Pour en savoir plus :

<http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=En&n=714D9AAE-1&news=55D09108-5209-43B0-A9D1-347E1769C2A5>.

- On a adopté un règlement exigeant une teneur moyenne de 5 % de combustible renouvelable dans l'essence; il entrera en vigueur le 15 décembre 2010. Il fait partie de la stratégie globale du gouvernement sur les carburants renouvelables. Pour en savoir plus : <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2010/2010-09-01/html/sor-dors189-fra.html>.

Exportation de substances chimiques/de déchets

- On a réalisé des progrès relativement à la proposition de *Règlement sur l'exportation des substances figurant sur la Liste des substances d'exportation contrôlée*, qui doit être publié à l'été 2011 dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, qui doit réduire le fardeau réglementaire et les doubles emplois grâce à la fusion de deux règlements sur les exportations existants —le *Règlement sur le préavis d'exportation (substances d'exportation contrôlée)* et le *Règlement sur l'exportation de substances aux termes de la Convention de Rotterdam*. De plus, on a entrepris des travaux relatifs à une proposition d'ordonnance qui ajoutera 15 substances à l'annexe 3 (Liste des substances d'exportation contrôlée) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.
- On a commencé à mettre à jour le cadre réglementaire visant l'importation et l'exportation de déchets et de matières recyclables dangereuses : en rédigeant de nouvelles dispositions qui régissent l'exportation et l'importation de déchets non dangereux destinés à une élimination définitive; en améliorant la réglementation des exportations et des importations d'équipement électrique et électronique désigné voué à l'élimination définitive, au recyclage ou à la réutilisation; en simplifiant et en intégrant les dispositions relatives à l'exportation et à l'importation de déchets dangereux contenant des BPC.
- On a proposé un nouvel outil réglementaire qui portera sur les rejets de bisphénol A (BPA) dans les effluents industriels. Cet outil, l'Avis de plan de prévention de la pollution (P2), exige des établissements industriels visés qu'ils adoptent des méthodes de prévention de la pollution et rendent compte des progrès réalisés à ce chapitre, grâce à la présentation de déclarations et de rapports d'étape provisoires dans des délais précis.
- La publication dans la Partie I de la *Gazette du Canada* du *Règlement sur les effluents des systèmes d'évacuation des eaux usées* a lancé la période officielle de commentaires du public. Ce règlement est le principal outil servant à mettre en œuvre la Stratégie pancanadienne pour la gestion des eaux usées municipales du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), approuvée en 2009. Pour en savoir plus : <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2010/2010-03-20/html/reg1-fra.html>.

Urgences environnementales

On a poursuivi l'élaboration d'un système de notification des incidents créant des urgences environnementales au Canada. Ce nouveau système, qui sera finalisé en 2011, désigne une organisation bien précise et un numéro de téléphone joignable jour et nuit pour les avis d'urgence provenant du public ou d'intervenants réglementés dans diverses régions du Canada. Le gouvernement a par ailleurs poursuivi ses travaux en vue de mettre à jour le *Règlement sur les urgences environnementales*, lequel imposera des plans d'urgence dans un plus grand nombre d'établissements qui manipulent ou peuvent stocker des matières dangereuses dans une quantité supérieure à un certain seuil.

Application de la loi par le gouvernement

On a pris diverses mesures de premier plan en réaction à d'importantes infractions aux lois et règlements environnementaux du Canada :

- Poursuite couronnée de succès contre Syncrude Canada Ltd. à propos de la mort d'oiseaux aquatiques migrateurs, et décisions relatives aux mines Prosperity et Mount Milligan, qui ont donné lieu à une amende historique de 3 millions de dollars sanctionnant l'infraction.
- La société Irving Pulp and Paper Limited a plaidé coupable d'infraction à la *Loi sur les pêches* fédérale et a été condamnée à payer une amende de 75 000 \$ pour avoir rejeté un sous-produit de la transformation des pâtes et papiers nocif pour le poisson de la rivière Saint-Jean.
- La société Suncor Energy Inc. a plaidé coupable et été condamnée à une amende de 200 000 \$ pour infractions à la *Loi sur les pêches* (dépôt d'une substance nocive dans les eaux fréquentées par les poissons) imputables à la construction d'ouvrages routiers.
- Une amende de 100 000 \$ a été imposée à la société Sun 2006 Import and Export Ltd pour avoir importé illégalement une espèce d'orchidée (*Dendrobium*) considérée comme une espèce en péril par la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES).

PARTIE II : GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

ALBERTA

Succès significatifs

Remise en état progressive des sites d'exploitation des sables bitumineux

On a élaboré un système amélioré de suivi et de présentation des étapes clés associées à la perturbation et à la remise en état. Ce système garantit une plus grande clarté pour l'industrie, le gouvernement et le public. Les membres de l'industrie sont désormais tenus de rendre compte de façon plus détaillée de leurs progrès en matière de remise en état – cette information est présentée annuellement au ministère et affichée en ligne. Les rapports plus détaillés permettent en outre de mesurer et de présenter la performance environnementale par rapport aux plans de remise en état, et permet à la province de contre-vérifier les renseignements de sécurité à la lumière de la responsabilité des mines et de l'état d'avancement de la remise en état.

État de l'environnement

Le ministère de l'Environnement de l'Alberta a lancé son site Web sur l'état de l'environnement à l'automne 2010. Le rapport sur l'état de l'environnement est un des moyens qui permettent de faire le suivi des résultats au chapitre de la qualité de l'environnement et de la performance des stratégies de gestion de l'environnement. On surveille et on évalue divers indicateurs tout au long de l'année et l'on en rend compte, ce qui aide le gouvernement à suivre et à comprendre les tendances environnementales et à s'y adapter. Les indicateurs présentés portent sur les éléments suivants : état, pressions, réponse et indicateurs de performance pour l'air, les sols, l'eau et la biodiversité. L'état de l'environnement est affiché sur le site <http://environment.alberta.ca/02488.html>.

Application de la loi par le gouvernement

Les accusations portées par le ministère en 2008 à propos de la mort d'oiseaux aquatiques dans le bassin de résidus de Syncrude à Aurora ont généré, en 2010, une amende de 3 millions de dollars imposée par un tribunal provincial. Cet argent financera plusieurs initiatives d'intendance : recherche par l'Université de l'Alberta à propos de la protection des oiseaux; achat d'habitats importants pour la sauvagine migratrice et nidificatrice à l'est d'Edmonton; efforts déployés par le Keyano College afin de préparer un programme d'études sanctionné par un diplôme, à l'intention des spécialistes de la gestion des espèces sauvages, à Fort McMurray.

Évolution sur le plan légal et sur le plan des politiques

La législation albertaine sur l'environnement définit clairement les règles et les obligations visant la protection, l'amélioration et l'utilisation judicieuse de l'environnement. Le *Compliance Assurance Program* (programme d'assurance de la conformité) provincial comprend trois domaines de priorité : éducation, prévention et application de la loi. Les rapports annuels et trimestriels sont affichés à l'adresse <http://environment.alberta.ca/01292.html>.

Changements climatiques

- La province de l'Alberta est fière d'avoir élaboré certaines des politiques et initiatives environnementales les plus progressistes en Amérique du Nord, notamment le premier programme obligatoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre visant l'ensemble des grandes industries. L'*Alberta's Specified Gas Emitters Regulation* a permis de réaliser les progrès suivants : en 2010, l'Alberta a réduit de 6,5 millions de tonnes ses émissions de GES provenant de

- grandes installations dans le cadre du programme de réduction obligatoire, et investi plus de 70 millions de dollars dans le *Climate Change and Emissions Management Fund* (Fonds pour la gestion des changements climatiques et des émissions). Combinées aux résultats précédents (jusqu'en 2010), les réductions des émissions de GES totalisent 23,8 millions de tonnes, et l'on a investi 257 millions de dollars dans le *Climate Change and Emissions Management Fund*.
- L'Alberta a alloué 57 millions de dollars à la recherche sur les énergies propres, dont 25 millions à un partenariat de recherche entre l'Université de l'Alberta et la *Helmholtz Association of German Research Centres*, et 25 millions à Carbon Management Canada et à un réseau chercheurs spécialistes de l'énergie, des sciences de l'environnement et des sciences sociales issus de 21 universités canadiennes, qui mettront au point une technologie et des méthodes visant à réduire les émissions de carbone dans le secteur canadien de l'énergie issue des combustibles fossiles.

Efficacité énergétique

- À partir du 1^{er} juin 2010, le gouvernement de l'Alberta a offert des rabais aux propriétaires et exploitants de camions commerciaux qui équipaient leurs véhicules de technologies écoénergétiques. Au cours de ses deux premières années d'existence, le programme provincial de rabais axés sur l'efficacité énergétique a consenti plus de 26 millions de dollars de rabais à 110 000 propriétaires. Leur achat leur a permis d'empêcher à plus de 815 000 tonnes d'émissions de GES de pénétrer dans l'atmosphère – c'est comme si l'on avait retiré de la circulation 163 000 automobiles pendant un an.
- Le 9 août 2010, le ministère a annoncé le programme *Light It Right*, qui consentait des rabais compris entre 37 500 \$ et 375 000 \$ aux restaurants, bureaux, entrepôts et autres locaux commerciaux qui installaient des systèmes d'éclairage écoénergétiques.

Déchets et recyclage

- Le programme albertain de recyclage des pneus a été étendu aux pneus des véhicules industriels et tout-terrain, des frais de recyclage s'appliquant désormais à ces pneus à l'achat. Plus de 60 millions de pneus ont été recyclés depuis le lancement de ce programme en 1992.
- Les Albertains ont établi un nouveau record pour le recyclage des contenants de boissons – 83 % de ces contenants ont été recyclés en 2010, soit 6 % de plus qu'en 2008.

MANITOBA

Succès significatifs

- Le Manitoba s'est vu attribuer la cote A+ par la *National Energy Efficiency Report Card* (fiche nationale de rendement en matière d'efficacité énergétique) pour ses résultats au chapitre de la conservation de l'énergie et de la promotion de l'efficacité énergétique, en vue de renforcer la durabilité du secteur énergétique pour l'avenir. Cette fiche de rendement, qui évalue la performance des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au chapitre de l'efficacité énergétique, est préparée par la Canadian Energy Efficiency Alliance (CEEA), organisme sans but lucratif.
- Le Manitoba et le Canada ont signé le *Protocole d'entente Canada-Manitoba portant sur le lac Winnipeg et le bassin du lac Winnipeg* afin de régler les problèmes environnementaux touchant le lac. Cette entente jette les bases d'une approche coordonnée à long terme de la restauration du lac Winnipeg, de son bassin hydrographique et de l'environnement en aval. Le lac Winnipeg est le dixième lac d'eau douce en superficie au monde; son bassin couvre des régions de quatre provinces canadiennes et de quatre États américains.
- Des représentants de la *Frontier School Division* du Nord manitobain se sont rendus à New York pour faire une présentation à propos de leur *Mel Johnson School Gardening Project* devant la Commission du développement durable des Nations Unies. Ce projet était un des trois exemples de bonnes pratiques qu'avait retenus la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe en vue d'une présentation en 2010 à la Commission du développement durable. Le Manitoba est la seule province canadienne qui intègre le développement durable à ses programmes d'éducation et à ses énoncés de vision, à l'appui d'une approche mondiale de la sensibilisation à l'environnement et de la prise de décisions fondées sur l'éthique. On octroie des subventions baptisées *Education for Sustainable Development* (ESD) aux écoles du Manitoba dans le cadre d'un partenariat entre la province et Manitoba Hydro.

État de l'environnement

Dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité, en 2010, la province a créé l'Atlas des oiseaux nicheurs du Manitoba, afin de déterminer et de surveiller l'état de santé des espèces d'oiseaux et leur répartition. Ce projet quinquennal bénéficie du soutien des gouvernements du Canada et du Manitoba, qui savent que la recherche scientifique et les données fiables constituent les éléments de base nécessaires à la prise de décisions propices à la conservation.

Application de la loi par le gouvernement

Une enquête menée conjointement par le ministère manitobain de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques, Environnement Canada, le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan et le *Fish and Wildlife Service* (Service des pêches et de la faune) américain a donné lieu à seize accusations d'exportation illicite d'espèces sauvages (parties d'ours noirs et trophées de chasse), portées par le Manitoba contre deux personnes exploitant une entreprise dans la province. Les actes d'accusation invoquaient la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* et la *Loi sur la conservation de la faune* du Manitoba. La première est la loi en vertu de laquelle le Canada s'acquitte de ses obligations au titre de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES).

Évolution sur le plan légal et sur le plan des politiques

- Le Manitoba a commencé à élaborer un plan stratégique de conservation de l'eau, de concert avec l'Institut international du développement durable (IIDD), basé à Winnipeg. Ce plan fait partie de *WaterSmart Manitoba*, programme qui encourage les Manitobains à conserver de façon plus efficiente les ressources hydriques au profit des générations futures.
- Le Manitoba a adopté la *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki* afin d'allouer des fonds de façon permanente aux activités visant à protéger, à préserver et à célébrer les valeurs naturelles et culturelles de la région située à l'est du lac Winnipeg.

QUÉBEC

Succès significatifs

La lutte contre les changements climatiques :

- Le Québec a été un acteur important sur la scène internationale quant à la reconnaissance du rôle essentiel des États fédérés et des régions dans la lutte contre les changements climatiques. Ses démarches ont culminé à Cancun, lors de la 16e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. C'est en effet au cours de cette rencontre que le rôle des États fédérés et des régions a été reconnu officiellement pour la première fois par les Parties à la Convention. En outre, le 4e Sommet des leaders d'États fédérés et des régions sur le climat a été coprésidé par le premier ministre du Québec.

La protection de la biodiversité :

- L'année 2010 a été pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/>) l'occasion de souligner l'Année internationale de la biodiversité. Parmi les actions importantes réalisées, mentionnons la présence du Ministère à la Conférence mondiale sur la biodiversité, tenue à Nagoya, au Japon, l'achèvement et la publication du Portrait du réseau d'aires protégées au Québec de même que la désignation de neuf nouvelles plantes à titre d'espèces menacées ou vulnérables, autant d'occasions pour le Ministère d'atteindre des résultats pour contribuer aux performances de l'État en faveur de la biodiversité.

La gestion des ressources en eau :

- Le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau a été adopté en décembre 2010. Depuis le 1^{er} janvier 2011, les entreprises prélevant de grandes quantités d'eau doivent payer une redevance sur les volumes prélevés. La redevance permet de soutenir la gestion intégrée de l'eau et l'acquisition de connaissances sur l'eau. Par ailleurs, le Ministère a poursuivi l'implantation progressive de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans l'ensemble du Québec méridional.
- Un renforcement des mesures de contrôle environnemental pour l'industrie du gaz de schiste. Depuis octobre 2010, les travaux de complétion des puits gaziers, y compris la fracturation, doivent être autorisés au préalable par le Ministère. En outre, ce dernier a pleine autorité pour assujettir les exploitants à l'exigence d'un renforcement des mesures de sécurité afin de prévenir une contamination des sols et des eaux souterraines. Enfin, le Ministère a mis en place un programme d'inspection systématique de tous les sites d'exploration de gaz de schiste.

État de l'environnement

- En 2010, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/>) (MDDEP) a diffusé, sur son site Internet et ceux de ses agences - Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) (<http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/index.asp>) et Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) (<http://www.cehq.gouv.qc.ca/>) ou d'un de ses partenaires - Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (<http://www.cdpmq.gouv.qc.ca/>), plusieurs nouveaux documents faisant état de l'environnement (liste disponible). Le Québec produit annuellement son bilan d'émissions de GES (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/index.htm>) et a publié, en 2010, l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2008 et son évolution depuis 1990 (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/2008/inventaire1990-2008.pdf>). L'Inventaire des émissions des principaux contaminants atmosphériques au Québec en 2007 et son évolution depuis 1990 (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/inventaire/index.htm>) a aussi été publié.

- Publication du Quatrième bilan de la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/publications/2010/env20100615.htm>)
- Publication du Bilan de mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au Québec (1992-2010) (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/bilan-convention-biodiv-1992-2010.pdf>)

Application gouvernementale des lois et règlements

- Émission de 5 528 autorisations en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.
- Au total, 65 établissements industriels sont titulaires d'une attestation d'assainissement par le MDDEP.
- 118 formations dans divers domaines reliés à l'environnement ont été suivies.
- Une équipe d'échantillonnage et d'analyse des émissions atmosphériques de sources fixes a été mise sur pied par le CEAEQ. Au cours de la première année, l'équipe a réalisé onze projets de surveillance.
- Signature de la deuxième génération d'ententes volontaires de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) entre le gouvernement du Québec et le secteur de la production d'aluminium au Québec.
- Le CEAEQ a publié deux numéros de son bulletin « Parlons accréditation » (http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/pub_categorie.htm#bulletins) qui vise à diffuser de l'information sur les différentes activités d'accréditation ainsi que sur toutes activités connexes au mandat du CEAEQ.

Avis d'infraction, enquêtes et poursuites

MDDEP

- Envoi de 7 847 avis d'infraction. Condamnations pénales de 132 personnes pour un total de 1 123 400 \$ en amendes pénales. Signification de 12 ordonnances du ministre.
- Dépôt, par le MDDEP, au Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec de 139 rapports d'infraction.
- Exécution, par les enquêteurs du MDDEP, de 58 autorisations de pénétrer ou de mandats de perquisition.
- Réalisation, par les inspecteurs et les enquêteurs du MDDEP, de 19 740 inspections sur le terrain et de 295 enquêtes.
- Publication par le MDDEP de 95 communiqués de presse (http://www.mddep.gouv.qc.ca/Infuseur/mois_condamnations.asp) relatifs à des condamnations pénales de plus de 2000 \$ pour des infractions commises en vertu des lois et règlements en matière d'environnement.

MRNF

- Dépôt de 4 313 rapports d'infraction et de 6 386 chefs d'accusation en vertu des lois et règlements par les agents du MRNF.

Développements législatifs et de politiques

- Sanction de la *Loi concernant le parc national du Mont-Orford*.
- Édiction des lois et règlements suivants :
 - *Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau* (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/redevance/reglement.htm>).
 - *Règlement modifiant le Règlement sur les exploitants agricoles.* (http://www.mddefp.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/rea201007-go.pdf)
 - *Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA)* (http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/declar_contaminants/reglement.htm).
 - *Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles* (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/redevances/index.htm>).
 - *Règlement modifiant le Règlement sur l'établissement du parc national du Saguenay.*
 - *Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics.*

Rapport d'étape du Mexique, 2010

Rapport national 2010 sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

Introduction

La présente section du *Rapport annuel 2010* porte sur les principales activités réalisées par le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique entre le 1er septembre 2009 et le 31 août 2010. Sans être exhaustive, elle vise à mettre en lumière certaines mesures prises et certains progrès accomplis au chapitre de la conservation de l'environnement et de l'utilisation durable des écosystèmes mexicains. On y décrit les activités menées à bien par les organismes décentralisés du Semarnat, à savoir : la *Comisión Nacional del Agua* (Conagua, Commission nationale de l'eau), la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées), la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), la *Comisión Nacional Forestal* (Conafor, Commission nationale des forêts), l'*Instituto Mexicano de Tecnología del Agua* (IMTA, Institut mexicain des technologies de l'eau), l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie) et le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement).

Principaux progrès accomplis quant aux obligations contractées en vertu de l'ANACDE

- Afin de lutter contre la deuxième cause de perte de biodiversité au Mexique, on a mis en œuvre des mesures de prévention, de maîtrise et d'éradication visant des espèces envahissantes telles que certains animaux domestiques (chiens, chats, chèvres et moutons) et que certaines essences d'arbre non indigènes (tamaris et cyprès) dans les aires naturelles protégées (ANP) terrestres insulaires, et telles que la rascasse volante dans les ANP marines.
- De septembre à décembre de 2009, on a surveillé 26 espèces emblématiques dans autant d'ANP, ce qui a permis la surveillance de 32 espèces au total durant l'année. En outre, de janvier à juillet 2010, on a surveillé dans cinq ANP le même nombre d'espèces emblématiques, à savoir la baleine grise, le papillon monarque, le crocodile américain, le lapin des volcans ou lapin de Diaz et la tortue imbriquée.
- Le *Programa de Conservación para el Desarrollo Sostenible* (Procodes, Programme de conservation pour le développement durable) a profité à 12 959 personnes, dont 6 479 (50 %) hommes et 6,480 (50 %) femmes. Les autochtones ayant profité du Procodes étaient au nombre de 4 744 (36,6 %). Les bénéficiaires de ce programme résidaient dans 408 collectivités situées dans 175 municipalités de 31 États du Mexique.
- Des progrès ont été réalisés dans le cadre du *Programa de Acción para la Conservación de la Especie* (PACE, Programme d'action pour la conservation des espèces), plus particulièrement en ce qui concerne les volets PACE-Vaquita et PACE-Águila Real, de même qu'au chapitre de la réintroduction du loup mexicain. La Conanp a organisé, en coordination avec l'*Universidad Autónoma de Sinaloa* (UAS, Université autonome du Sinaloa) un cours théorique et un atelier pratique sur la surveillance du jaguar au moyen de pièges photographiques. Un document sur le volet PACE-Berrendo a également été rédigé et publié.

- Du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010, on a créé en vertu du *Sistema de Unidades de Manejo para la Conservación de la Vida Silvestre* (SUMA, Système d'unités de gestion pour la conservation des espèces sauvages) 721 unités de gestion pour la conservation des espèces sauvages (UMA) (664 unités de gestion libre et 57 unités de gestion intensive) qui représentent ensemble une superficie totale 2 044 348 hectares.
- Du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010, grâce à la mise en oeuvre du *Plan Nacional de Eliminación de Clorofluorocarbonos* (PNEC, Plan d'élimination des chlorofluorocarbones), on a fait passer à 24 le nombre total d'écoles techniques de niveau intermédiaire ou supérieur donnant des cours relatifs aux pratiques exemplaires en ce qui a trait aux systèmes de réfrigération et de climatisation.
- À la fin de 2009, on a procédé à 9 982 inspections, dont 7 743 (77,57 %) dans des microentreprises et des petites entreprises, le reste des entreprises visées étant de taille moyenne ou grande 2 239 (22,43%). Précisons que, parmi tous les établissements qui ont fait l'objet d'une inspection au cours de l'année en question, 4 275 (42,83 %) respectaient les normes, alors que 5 642 (56,52 %) accusaient des irrégularités mineures, et 65 (0,65 %), des irrégularités graves. Ces inspections ont donné lieu à 23 fermetures partielles et à 42 fermetures totales. Ajoutons que 5 784 procédures administratives ont été menées à bien et qu'on a imposé des amendes totalisant 80,30 millions de pesos. En outre, de janvier à août 2010, on a inspecté 5 804 établissements présentant le risque de pollution plus élevé. De ce nombre, 4 505 (77,61 %) étaient des microentreprises et des petites entreprises, et 1 299 (22,4 %), de moyennes et grandes entreprises. Soulignons que 35 % des installations visitées en 2010 respectaient les normes, tandis que 64 % présentaient des irrégularités mineures, et 1 %, des irrégularités graves. En outre, on a ordonné 16 fermetures partiales et 40 fermetures totales à la suite de ces inspections.
- À la suite des activités réalisées par le Profepa —particulièrement les procédures entamées eu égard aux irrégularités relevées durant la période de janvier à août 2010—, des amendes totalisant 43,65 millions de pesos ont été imposées.
- À la fin de 2009, on avait inspecté 1 048 entreprises (soit 18 % des établissements inscrits) identifiées comme étant des sources d'émissions atmosphériques, et 1 474 visites d'inspection avaient été réalisées afin de vérifier la conformité des émissions réglementées de gaz de combustion, de CO_x (composés oxygénés à base de carbone), SO_x (oxyde de soufre) et de NO_x (oxyde d'azote), de même que les particules en suspension. De janvier à août 2012, on a réalisé au total 410 inspections afin de vérifier la conformité en matière d'émissions polluantes.
- Au cours de l'année 2009, les divers services d'inspection du Profepa ont vérifié la conformité aux restrictions non douanières de 9 615 mouvements transfrontaliers. Dans 4 943 cas, la vérification visait l'autorisation d'importation, dans 2 715 cas, l'autorisation d'exportation, et dans 1 957, elle concernait un avis de retour des déchets dangereux importés temporairement par l'industrie responsable des intrants ou marchandises en cause. Au total, cet exercice a permis de percevoir 3,49 millions de pesos. De janvier à août 2010, on a effectué 6 247 vérifications de ce genre à l'égard de mouvements transfrontaliers. Ces mesures ont donné lieu à un avis de retour dans 1 982 cas, et elles ont visé 171 autorisations d'exportations et 4 094 autorisations d'importation, 2,58 millions de pesos ayant été perçus dans ce contexte.
- Au cours de l'année 2009, le Mexique a dû réagir, par le truchement du Profepa, à 370 urgences environnementales dont 246 étaient liés à un déversement d'hydrocarbures ou d'autres substances chimiques, 23, à une explosion, 67, à des fuites, et 34, à un incendie touchant les installations utilisées. De plus, entre janvier et août 2010, on est intervenu dans le cadre de 234 urgences environnementales

parmi lesquelles 164 découlaient d'un déversement d'hydrocarbures ou d'autres substances chimiques, 18, d'une explosion, 27, d'une fuite, et 25, d'un incendie dans des installations.

- L'IMTA a été mis sur pied en tant que point de contact national dans le secteur prioritaire de l'environnement et des changements climatiques, et on a créé pour lui un portail donnant accès à des institutions et des entreprises qui oeuvrent dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des changements climatiques, de façon à promouvoir les réseaux de connaissance en la matière et à en favoriser la formation.
- On a lancé —sous la direction du Mexique, par le truchement de l'IMTA— le projet de lutte biologique contre la canne de Provence (*Arundo donax*) dans la zone qui borde la frontière entre le Mexique et les États-Unis.

État de l'environnement

- La mise à jour de l'*Inventario Nacional de Emisiones* (INEM, Inventaire national des émissions) pour l'année 2005 s'est poursuivie, et on a procédé à une estimation des émissions de sept substances polluantes, à savoir le monoxyde de carbone (CO), les composés organiques volatils (COV), les oxydes d'azote (NO_x), les oxydes de soufre (SO_x), l'ammoniac (NH₃) et les particules en suspension de diamètre inférieur à 10 micromètres et à 2,5 micromètres (PM₁₀ et PM_{2.5}).
- Le 14 octobre et le 18 décembre 2009, on a publié les versions 2006 et 2007 du *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre des rejets et des transferts de polluants), respectivement, lesquels indiquent une entière conformité aux objectifs du programme afférent pour les années en question.
- Au début de mai 2010, le Semarnat a mis en oeuvre des mesures assurant la conformité à la stratégie sectoriel en matière d'atténuation des impacts dans l'écosystème du golfe du Mexique, ce qui a donné lieu à l'établissement d'un programme d'action pour le Semarnat en appui du *Plan Nacional de Contingencias para Combatir y Controlar Derrames de Hidrocarburos y otras Sustancias Nocivas en el Mar* (Plan national d'intervention pour la lutte et la prévention en matière de déversements d'hydrocarbures et d'autres substances nocives dans la mer). Ce plan du Semarnat prévoit trois sphères d'action : la surveillance de la nappe de pétrole brut; la formation par la Conanp de personnel au sein du secteur environnemental, des différentes collectivités du golfe du Mexique et des ONG intéressées; ainsi que des activités de prévention et de nettoyage.
- Dans le cadre du *Programa Nacional de Monitoreo y Evaluación Ambiental* (Proname, Programme de surveillance et d'évaluation environnementales), on a ajouté en 2010 cinq nouveaux sites à ceux visés par cette mesure : trois sites requérant une surveillance des substances chimiques toxiques, persistantes et biocumulatives matrices environnementales et biologiques; deux ANP (réserve de la biosphère Sierra de Manantlán, État de Jalisco, et ANP Valle de Bravo, État de México); ainsi qu'un site industriel (Coatzacoalcos, État de Veracruz), ce qui a permis au Mexique de respecter ses engagements en vertu de la Convention de Stockholm et de la CCE.
- On a poursuivi l'exploitation du *Red Mexicana de Monitoreo de Dioxinas y Furanos en Aire Ambiente* (RMM DFA, Réseau mexicain de surveillance des dioxines et des furanes dans l'air ambiant), qui a été mis en activité en 2008, conformément à des accords internationaux comme la Convention de Stockholm et aux engagements pris par la CCE en matière de surveillance des composés organiques persistants eu égard à la production d'information sur les niveaux de dioxines et de furanes dans l'air

ambiant sur neuf sites d'échantillonnage déjà établis. Au cours de la troisième année d'exploitation, on a procédé au total à 36 échantillonnages, et les échantillons ont été envoyés pour analyse au laboratoire de chimie environnementale de l'*Environmental Protection Agency* (agence de protection environnementale des États-Unis).

- Dans le cadre du projet d'intégration AIRNow et du *Sistema Nacional de Información de la Calidad del Aire* (Sinaica, Système national d'information sur la qualité de l'air), on a tenu un premier atelier de formation sur le fonctionnement de la plateforme AIRNow, durant lequel des experts du Canada et des États-Unis ont pris la parole en tant que conférenciers, ainsi que deux séminaires en ligne à l'intention de personnel responsable de différents systèmes de mesure de la qualité de l'air (SMCA, en espagnol) afin de faire connaître le thème des travaux. De plus, un atelier de formation sur la gestion des données relatives à la qualité de l'air et les paramètres météorologiques au moyen du logiciel AIRNow-I s'est donné en octobre, et 35 techniciens et analystes provenant de six États du Mexique ainsi que des employés de l'INE, du Semarnat et du *Servicio Meteorológico Nacional* (SMN, Service météorologique national) y ont participé.

Modification des niveaux de protection

- Entre janvier et juillet 2010, on a officiellement créé une réserve de biosphère dans la zone humide appelée *Marismas Nacionales*, dans l'État de Nayarit. Les 133 854 hectares de cette réserve sont venus s'ajouter à la superficie des zones protégées à titre d'ANP (ces dernières étant au nombre de 174), portant la superficie totale des zones protégées à 25 384 800 hectares, soit 12,92 % du territoire national.
- Dans le cadre de la stratégie de protection et de conservation de la superficie boisée, on a mis en oeuvre des mesures importantes comme le *Programa de Pago por Servicios Ambientales Hidrológicos* (PSAH, Programme des versements au titre de services environnementaux en matière d'hydrologie) et le *Programa para Desarrollar el Mercado de Servicios Ambientales por Captura de Carbono y los Derivados de la Biodiversidad* (Programme de développement du marché des services environnementaux en matière de captage du carbone et de produits dérivés de la biodiversité). L'ajout de 460 000 hectares à la superficie visée par ce programme était prévu pour 2010.
- Le 31 juillet 2010, on a affecté des ressources en vertu du programme ProÁrbol afin que soit intégrés 508 415 hectares à la superficie visée par le programme de paiements pour services environnementaux, ce qui a permis un dépassement de 10 % l'objectif fixé pour l'année et un progrès de 62,5 % par rapport au résultat enregistré en juillet 2009.
- Le 2 octobre 2009, on a publié le document relatif au *Programa Nacional para la Prevención y Gestión Integral de los Residuos* (PNPGIR, Programme national de prévention et de gestion intégrale des déchets), dont la mise en oeuvre s'est effectuée par le truchement de 215 mesures prévues dans les stratégies afférentes, notamment des programmes étatiques et municipaux ou intermunicipaux portant sur les domaines visés.
- Le 4 décembre 2009, on a publié à des fins de consultation publique, dans le *Diario Oficial de la Federación* (DOF, Journal officiel de la Fédération), le projet de norme officielle mexicaine PROY-NOM-157-SEMARNAT-2009, dans lequel étaient définis les éléments et les procédés requis pour l'exécution des plans de gestion visant les résidus miniers.

- En octobre 2009, afin d'assurer l'entretien et la surveillance des conduites transport du pétrole dont la vie utile était terminée, on a publié la norme officielle mexicaine NOM-117-SEMARNAT-2006, laquelle établit les critères à respecter en matière de protection de l'environnement durant l'installation, les grands travaux d'entretien et la mise hors de service des installations servant à l'acheminement des hydrocarbures et des produits pétrochimiques à l'état liquide ou gazeux par voie de pipeline.
- De septembre 2009 à juin 2010, on a évalué 539 projets dans le cadre du *Procedimiento de Evaluación de Impacto Ambiental* (PEIA, processus d'évaluation des impacts environnementaux. Au cours de cette même période, on a pris une décision au sujet de 536 projets, dont 414 ont été autorisés, et 122, rejetés parce qu'ils n'étaient pas viables sur le plan environnemental ou que l'information présentée à leur sujet s'avérait insuffisante ou incomplète.
- Le 15 janvier 2010, on a publié dans le DOF la norme officielle mexicaine NOM-155-SEMARNAT-2007, qui établit les exigences en matière de protection environnementale qui s'appliquent aux systèmes de lixiviation de l'or et de l'argent.
- Le 27 août 2010, on a publié le décret portant modification des diverses modifications qui établissent la classification et la codification des marchandises dont l'importation et l'exportation sont réglementées par le Semarnat. Cette mesure visait à assurer la conformité aux dispositions de la *Ley General de Vida Silvestre* (LGVS, Loi générale sur les espèces sauvages) ainsi que la cohérence avec les listes d'espèces menacées établies par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, selon l'acronyme anglais) et la norme NOM-059-SEMARNAT-2001; de même qu'à préciser les produits et sous-produits forestiers qui — s'ils ne requièrent pas la présentation d'un certificat biosanitaire— doivent faire l'objet d'une inspection oculaire. Ce décret prévoit également le processus que les industries manufacturières et les entreprises des secteurs des maquiladoras et des services d'exportation (Immex) dont les activités génèrent des déchets dangereux et qui veulent retourner ces déchets dans leur pays d'origine, ces déchets devant être inspectés par le Profepa.

Mesures d'application gouvernementales

- Des amendes représentant 24 millions de pesos ont été imposées à la suite de 4 563 inspections effectuées dans des entreprises entre janvier et juin 2010.
- En juin 2010, on a voté pour la Conanp un budget de 94,49 millions de pesos pour le *Programa de Empleo Temporal* (PET, Programme d'emploi temporaire) dans 140 régions prioritaires dont 119 étaient des ANP de compétence fédérale, et 21 des zones visées par un autre régime de conservation. On a ainsi investi 32,66 millions de pesos, soit 34,6 % du budget total autorisé.
- Dans le cadre des mesures prises en vertu du PET de janvier à juin 2010, on a payé un total de 497 685 journées de salaire qui ont profité à 361 075 hommes et à 136 610 femmes.
- En 2010, on a instauré une subvention à la conservation et à la mise en valeur durable des ressources sauvages au moyen des UMA et des zones ou installations établies pour la gestion de ces ressources (PIMVS) en milieu rural, et 198 projets ont bénéficié de fonds représentant un investissement 68 820 772,50 pesos. Grâce à la gestion et à la mise en valeur durable d'espèces et de groupes d'espèces telles que les orchidées, les palmiers, les reptiles, les petits mammifères, les cailles, les oiseaux chanteurs

et les oiseaux de compagnie, on a créé des emplois pour 6 561 personnes (5 163 hommes et 1 398 femmes).

- En juillet 2010, on dénombrait au total au Mexique 57 programmes de conservation et de gestion environnementales assortis d'un document écrit, et la superficie totale visée représentait 48.3 % de toutes les aires protégées.
- À la fin de 2009, on avait perçu 59,1 millions de pesos, et 26,8 millions de pesos avaient été amassés de janvier à juin 2010 au titre de droits de jouissance et d'utilisation en ce qui concerne un total 54 ANP fédérales parmi lesquelles 37 ANP terrestres et 17 ANP marines. Les sommes recueillies ont servi au soutien des activités de conservation visant les ANP en question.
- De septembre 2009 à août 2010, à la suite de demandes des parties intéressées à l'échelle nationale, les bureaux fédéraux du Semarnat ont délivré, moyennant des conditions en matière de développement durable, 571 autorisations pour l'exploitation de ressources forestières ligneuses représentant un volume de 4 529 millions de mètres cubes.
- En 2010, 3,7 millions de pesos provenant d'amendes imposées ont été investis dans des projets environnementaux.
- Dans le cadre des programmes de la Conagua, on a prévu pour 2010 un investissement fédéral de 23 797,6 millions de pesos dans le développement, la conservation et l'exploitation des infrastructures hydrauliques.
- En 2009, on a réalisé 6 085 inspections relatives à des mouvements transfrontaliers de spécimens, de produits et de sous-produits d'espèces sauvages réglementées par le Semarnat. De janvier à août 2010, on a effectué 4 569 inspections de ce genre. En 2009, on a perçu 2,65 millions de pesos dans la foulée des inspections visant les registres de vérification, alors qu'en août 2010, on a recueilli 2,05 millions de pesos ont été prélevés dans le même contexte.
- En ce qui concerne les inspections visant les mouvements transfrontaliers dans le cadre d'importation de produits et de sous-produits forestiers, à la fin de 2009 on avait procédé à 64,071 de ces vérifications et émis 80 avis techniques après avoir découvert dans 36 échantillons la présence d'organismes nuisibles nécessitant une quarantaine. De janvier à août 2010, on a réalisé 41 709 inspections et émis 29 avis techniques ont été émis après que 14 échantillons ont été identifiés comme toxiques. À la suite de ces vérifications, 30,02 millions de pesos ont été perçus en 2009 et 20,41 millions de pesos en août 2010.

Mesures envisagées eu égard aux obligations découlant de l'ANACDE

- Le Mexique réduira de 50 % ses émissions d'ici 2050, si la technologie et les ressources le permettent.
- La conduite de drainage de l'est (*Túnel de Drenaje Este*), qui devrait être terminée en 2014, drainera l'eau de pluie et les eaux résiduelles de la zone métropolitaine de la vallée de México. Faisant 62 km de longueur et sept mètres de diamètres, cet ouvrage d'une capacité de 150 m³/s sera le plus long canal de drainage au monde et représentera un investissement de 19 500 millions de pesos.
- Le Mexique entend se doter de 12 programmes de gestion de la qualité de l'air (Proaires) d'ici 2012. L'initiative Proaires est un outil de coordination qui permet la prise d'engagements en matière réduction des émissions atmosphériques rejetées par les principales sources de pollution. À l'heure actuelle, le Mexique exécute huit programmes de ce type. Son objectif pour 2010 est d'élaborer et de rendre public deux autres programmes Proaires pour deux sites choisis parmi les endroits suivants : municipalité de

Victoria, État de Durango; zone urbaine de la région lagunaire (Torreón, Lerdo et Gómez Palacio); municipalité de Mexicali et municipalités de Tijuana et Rosarito.

- On mènera à bien 4 600 mesures d'inspection et de vérification industrielle visant des sources de ressort fédéral qui présentent un potentiel de pollution important au chapitre des émissions atmosphériques, des déchets dangereux, des impacts sur l'environnement et des risques environnementaux (Profepa).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les sites auxquels mènent les hyperliens suivants¹ :

- [www.semarnat.gob.mx/transparencia/seguimiento/Documents/informes/cuarto/Cuarto_Informe de Labores 2010.pdf](http://www.semarnat.gob.mx/transparencia/seguimiento/Documents/informes/cuarto/Cuarto_Informe_de_Labores_2010.pdf)
- www.semarnat.gob.mx/programas/seguimiento/Paginas/informes-2006-2012.aspx
- www.profepa.gob.mx/innovaportal/v/4203/1/mx/informe_anual_profepa_2010.html

¹ Toute différence dans les chiffres figurant dans le présent document et l'information contenue dans les sites auxquels donnent accès les hyperliens fournis sont attribuables aux mises à jour effectuées après l'élaboration du présent rapport.

Rapport d'étape des États-Unis, 2010

Rapport national 2010 sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

Introduction

L'information figurant dans la présente section du Rapport annuel 2010 vise à mettre en lumière certaines activités et certains progrès liés à la protection de l'environnement durant l'année civile 2010. Elle ne couvre pas l'intégralité des activités entreprises par le gouvernement des États-Unis dans le cadre de l'ANACDE, pas plus qu'elle ne cherche à refléter les efforts axés sur l'environnement déployés par les États et les tribus ou à l'échelle territoriale ou locale.

Principaux succès au chapitre des obligations énoncées dans l'Accord

- Les autorités américaines, 14 États et la tribu Mohawk Saint Regis ont signé une entente de règlement avec la Motors Liquidation Company (Old GM), anciennement appelée General Motors Corporation, débiteur aux termes du Chapitre 11 [de la *Bankruptcy Act*], afin de régler certains passifs environnementaux associés à la *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act* (CERCLA, loi fédérale visant à nettoyer les sites souillés par les déchets dangereux), à la *Resource Conservation and Recovery Act* (RCRA, Loi sur la conservation et la récupération des ressources) et aux lois environnementales étatiques. En vertu de cet accord, Old GM versera 641,4 millions de dollars et fournira d'autres actifs non monétaires (d'une valeur estimée à 120 millions) pour le nettoyage et l'administration de 89 terrains et sites, dont on sait que 59 ont été contaminés par des substances ou déchets dangereux. En outre, Old GM a investi près de 11,5 millions de dollars dans le nettoyage des terrains qu'on savait contaminés pendant que la procédure de faillite était en cours. Les fonds versés en vertu de l'entente de règlement, ainsi que les terrains que possède actuellement Old GM et certains autres actifs non monétaires, seront placés dans une fiducie de faillite à vocation environnementale, ce qui financera le nettoyage et l'administration des terrains, de même que le rétablissement de leur bonne utilisation.
- L'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) s'est associée aux ministères du Commerce, de l'Énergie et du Travail, et à la *Small Business Administration* (Administration des petites entreprises) pour signer un protocole d'entente faisant la promotion de l'initiative sur l'économie, l'énergie et l'environnement (E3). Les projets liés à l'initiative E3 sont des partenariats public-privé locaux supervisés par les collectivités, qui visent à coordonner et à cibler stratégiquement les ressources fédérales et étatiques, afin d'aider les entreprises locales à devenir plus efficaces, plus concurrentielles et plus durables. Un récent partenariat E3 formé à San Antonio (Texas) permet à un fabricant local d'équipement pour centres de détention d'être plus performant au chapitre de l'efficacité énergétique, ce qui génère les avantages suivants : économies potentielles de 85 000 \$, baisse de la consommation annuelle d'électricité de 159 000 kWh, demande mensuelle d'électricité réduite de 48 kW et réduction de 36 000 pieds cubes de la consommation annuelle de gaz naturel. À Columbus (Ohio), les économies récurrentes réalisées par six entreprises participant à un programme pilote E3 représentent : 1,7 million de dollars sur le plan énergétique; 2,6 millions sur le plan environnemental; plus de 20 000 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone en moins; 236 tonnes d'oxyde de soufre en moins; plus de 250 000 livres de polluants aquatiques en moins; une réduction de 24 000 livres de déchets solides; une augmentation des ventes et la création d'emplois.
- Le président Obama a annoncé l'octroi de crédits d'impôt de 2,3 milliards de dollars en vertu de la *Recovery Act* pour les projets de production d'énergie propre dans l'ensemble des États-Unis. Cent

quatre-vingt-trois projets, répartis dans 43 États, créeront des dizaines de milliers d'emplois qualifiés liés aux énergies propres, et permettront d'élaborer à l'échelle nationale des technologies de pointe dans ce domaine, qui inclut les énergies solaire et éolienne, l'efficacité énergétique et la gestion de l'énergie.

- En réponse à l'une des premières directives de premier plan de l'administration Obama, le ministère américain des Transports (DOT) et l'EPA ont établi conjointement de nouvelles règles fédérales historiques qui définissent les toutes premières normes d'émissions de gaz à effet de serre, et vont faire baisser considérablement la consommation de toutes les voitures de tourisme/de tous les camions légers neufs vendus aux États-Unis. Ces règles pourraient faire économiser aux acheteurs de véhicules 2016 3 000 \$ pendant la durée de vie utile du véhicule et, à l'échelle nationale, permettre de conserver environ 1,8 milliard de barils de pétrole et faire baisser d'environ un milliard de tonnes les émissions de GES pendant la durée de vie des véhicules visés.
- L'EPA et le ministère mexicain de l'Environnement, de concert avec 36 autres pays, la Commission européenne, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement, ont lancé la *Global Methane Initiative*, qui préconise une action internationale plus ferme en vue de gérer les changements climatiques à court terme. Cette initiative s'appuie sur les efforts actuellement déployés à l'échelle internationale pour réduire les émissions de méthane (GES puissant qui contribue aux changements climatiques), tout en fournissant d'importants avantages au chapitre de l'énergie propre, de la santé humaine, de l'environnement et de l'économie. Les États-Unis se sont engagés à investir 50 millions de dollars dans cette initiative au cours des cinq prochaines années, et sollicitent le même type d'engagement de la part d'autres pays industrialisés, à l'appui de la mise en œuvre de projets de réduction des émissions de méthane et de l'adoption de technologies connexes. L'EPA estime que, si l'on déploie des efforts à l'échelle planétaire pour réduire les émissions de méthane, on pourrait atteindre une réduction de plus de 1,5 milliard de tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone – ce qui correspond à peu près aux émissions annuelles de plus de 280 millions d'automobiles.
- L'EPA et le ministère américain de la Justice ont annoncé un règlement conclu en vertu de la *Clean Water Act* avec le *Northeast Ohio Regional Sewer District*, qui portera sur l'écoulement d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau de la région de Cleveland et dans le lac Érié. Ce règlement préservera la qualité de l'eau et protégera la santé humaine en permettant d'intercepter et de traiter plus de 98 % des eaux de ruissellement qui se mélangent au réseau d'égouts, qui dessert la ville de Cleveland et 59 collectivités environnantes. Le *Northeast Ohio Regional Sewer District* rejette près de cinq milliards de gallons (18,75 milliards de litres) d'eaux usées brutes non traitées entre 3 000 et 4 000 fois par an dans le lac Érié et les cours d'eau de la région. Le règlement va exiger des responsables du réseau d'égout qu'ils dépensent environ trois milliards de dollars pour mettre en place des contrôles antipollution, ce qui inclut la construction de sept tunnels de 3,2 à 9 kilomètres de long, qui ramèneront les rejets d'eaux usées brutes non traitées à environ 537 millions de gallons (2 030 millions de litres) par an. Les responsables du réseau d'égout de district estiment que cet investissement va créer plus de 30 000 emplois dans la région de Cleveland et générer 2,63 \$ pour chaque dollar investi.
- En 2009, les chefs de file du programme Energy Star de l'EPA ont évité le rejet de l'équivalent de plus de 220 000 tonnes de dioxyde de carbone et économisé plus de 48 millions de dollars à l'échelle de tous leurs édifices commerciaux. Ces économies, qui ont quadruplé depuis 2008, sont les plus importantes pour une même année depuis que l'EPA a créé le statut *Energy Star Leader* en 2004. Depuis cinq ans, les chefs de file Energy Star font des économies et protègent notre environnement en prévenant des émissions de GES équivalant à la consommation d'électricité annuelle de près de 39 000 foyers.

- L'EPA a publié ses résultats annuels au chapitre de l'application de la loi et de la conformité. Durant l'exercice 2010, l'EPA a pris des mesures d'application et d'observation exigeant des pollueurs qu'ils versent plus de 110 millions en amendes administratives et s'engagent à investir environ 12 milliards de dollars dans le contrôle de la pollution, le nettoyage et les projets environnementaux bénéficiant aux collectivités. Une fois appliquées, ces mesures vont réduire la pollution de plus de 1,4 milliard de livres (635 millions de kg) et protéger les entreprises qui respectent la réglementation, en rendant responsables les entreprises qui enfreignent les lois environnementales.

État de l'environnement

- Le ministre américain de l'Énergie, Steven Chu, a annoncé la publication d'un rapport du *National Renewable Energy Laboratory* (NREL, Laboratoire national sur les énergies renouvelables) du ministère de l'Énergie, qui analyse en détail les principaux facteurs ayant une incidence sur l'installation d'éoliennes en mer aux États-Unis. Ce rapport, intitulé *Large-Scale Offshore Wind Power in the United States: Assessment of Opportunities and Barriers*, comprend une évaluation détaillée des ressources éoliennes en mer du pays et de l'industrie connexe, incluant les possibilités de création d'emplois. Le rapport du NREL précise que, si l'on exploite seulement une partie du potentiel éolien du pays en mer (estimé à plus de 4 000 gigawatts), on pourrait créer des milliers d'emplois et revitaliser le secteur manufacturier des États-Unis, réduire les émissions de GES, diversifier l'approvisionnement énergétique du pays et fournir de l'électricité aux principales régions côtières à des tarifs concurrentiels.
- Le rapport intitulé *State of the Climate*, publié en 2009, s'appuie sur des données relatives à dix indicateurs clés du climat, qui pointent tous vers la même constatation : les preuves scientifiques attestant le réchauffement de notre planète sont indéniables. Plus de 300 scientifiques issus de 160 groupes de recherche de 48 pays ont contribué au rapport, qui confirme que les dix dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées sur Terre au cours des 50 dernières années.
- Le ministère américain de la Justice et l'EPA ont annoncé aujourd'hui que la *Puerto Rico Aqueduct and Sewer Authority* (PRASA, autorité responsable des aqueducs et des égouts à Porto Rico) avait accepté d'apporter des améliorations aux principales immobilisations et de régler les problèmes de longue date liés aux violations de la *Clean Water Act* par 126 usines de production d'eau potable réparties sur l'île, et aux violations de la *Safe Drinking Water Act* (Loi sur la salubrité de l'eau potable) dans trois autres usines. La plupart des collectivités desservies par les usines de traitement de l'eau potable qui seront modernisées en vertu de l'accord sont implantées dans des collectivités à faibles revenus.
- Selon un nouveau rapport déposé aujourd'hui par Ken Salazar, ministre de l'Intérieur, les changements climatiques pourraient menacer des centaines d'espèces d'oiseaux migrateurs subissant déjà un stress causé par la disparition de leur habitat, la menace que représentent les espèces envahissantes et d'autres problèmes environnementaux. Le *State of the Birds: 2010 Report on Climate Change* donne suite à un rapport exhaustif publié il y a un an, qui révélait que près du tiers des 800 espèces d'oiseau du pays sont en péril, menacées ou en déclin marqué.
- Le ministère de l'Intérieur a approuvé la création de neuf grandes centrales solaires au Nevada et en Californie, dans le cadre d'une initiative gouvernementale visant à encourager l'exploitation rapide et responsable de sources d'énergie renouvelables sur les terres publiques des États-Unis. Ces projets pourraient générer suffisamment d'énergie pour alimenter plus de deux millions de foyers, tout en créant des centaines d'emplois permanents dans les deux États.
- Les vagues de chaleur, les tempêtes, l'élévation du niveau de la mer, l'état des glaciers et les migrations des espèces sauvages ne sont que quelques-uns des indicateurs environnementaux qui

révèlent des signes mesurables des changements climatiques. Un rapport de l'EPA intitulé *Climate Change Indicators in the United States* a examiné 24 indicateurs clés, qui montrent comment les changements climatiques influent sur la santé et sur l'environnement des citoyens du pays. Voici certaines des observations contenues dans ce rapport :

- Les émissions de GES imputables aux activités humaines sont en augmentation. Entre 1990 et 2008, on a observé une augmentation d'environ 14 % des émissions aux États-Unis.
 - Les températures moyennes sont en hausse. Sept des années les plus chaudes jamais enregistrées sur le territoire continental des États-Unis étaient postérieures à 1990.
 - L'intensité des cyclones tropicaux a augmenté au cours des dernières décennies. Six des dix saisons des ouragans les plus actives sont survenues depuis le milieu des années 1990.
 - Le niveau des océans est en train de monter. De 1993 à 2008, il a augmenté deux fois plus vite que ce que prévoyait la tendance à long terme.
 - Les glaciers sont en train de fondre. Il semble que leur baisse de volume se soit accentuée au cours des dix dernières années.
 - La fréquence des vagues de chaleur augmente régulièrement depuis les années 1960. Le pourcentage de la population américaine touchée par des vagues de chaleur a lui aussi augmenté.
- L'EPA a élaboré un ensemble de nouveaux outils, recueilli des données et créé des cartes interactives afin d'informer le public à propos des graves violations de la *Clean Water Act* au sein des collectivités. L'amélioration de la qualité de l'eau est une des priorités de Lisa P. Jackson, administratrice de l'EPA; en 2009, elle a demandé à l'agence de prendre des mesures concrètes pour améliorer la qualité de l'eau, mieux appliquer la *Clean Water Act* et utiliser les technologies de pointe pour transformer la collecte, l'utilisation et la disponibilité des données de l'EPA. Les outils Web font partie du *Clean Water Act Action Plan* de l'EPA, qui vise à collaborer avec les États pour garantir que les établissements se conforment aux normes destinées à assurer la propreté de l'eau.
 - Pour la sixième année consécutive, l'EPA a annoncé une diminution des émissions moyennes de dioxyde de carbone (CO₂) et une légère amélioration de la consommation des automobiles et des camions légers neufs, dans le rapport annuel intitulé *Light-Duty Automotive Technology, Carbon Dioxide Emissions, and Fuel Economy Trends: 1975 through 2010*. L'EPA a signalé une légère amélioration en 2010, en se basant sur les estimations de ventes de véhicules des années précédentes fournies par les fabricants; le chiffre est passé à 395 grammes de CO₂ par mille et à 22,5 milles au gallon (10,4 litres/100 km).
 - Le ministère de l'Énergie a publié un nouveau rapport mettant en lumière les avantages de la *Recovery Act* pour les petites entreprises de l'ensemble du secteur des énergies propres renouvelables et du secteur de la gestion de l'environnement. Ce rapport a révélé qu'à partir du début du mois de mars 2010, on avait choisi de petites entreprises qui recevraient près de 5,4 milliards de dollars d'aide financière dans le cadre de divers programmes associés à la *Recovery Act* et de programmes connexes (ce qui inclut des prêts, des garanties de prêt, des subventions, des contrats et des incitatifs fiscaux), en collaboration avec le ministère du Trésor.
 - Le programme Energy Star de l'EPA a permis d'améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie automobile, qui a réduit sa consommation de combustibles fossiles de 12 % et ses émissions de GES, de plus de 700 000 tonnes pour le dioxyde de carbone, selon un rapport du *Nicholas Institute for Environmental Policy Solutions* de la Duke University. Les réductions d'émissions, qui facilitent la lutte contre les changements climatiques, équivalent aux émissions imputables à la consommation annuelle d'électricité de plus de 80 000 foyers.

- L'EPA a publié un rapport affichant 15 ans de résultats positifs au chapitre de l'effort national visant à lutter contre les pluies acides. Depuis sa création en 1995, dans le cadre des modifications apportées à la *Clean Air Act* en 1990, l'*Acid Rain Program* de l'EPA a reçu une approbation généralisée en raison de l'énorme réduction des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et d'oxydes d'azote (NO_x), qui sauve des vies et des écosystèmes aux États-Unis. Selon une analyse, à eux seuls, les bienfaits du programme pour la santé en 2010 pourraient totaliser plus de 120 milliards de dollars, soit environ 40 fois le coût estimé.
- Dans l'esprit de l'engagement constant qu'a pris l'administration Obama en matière de transparence du gouvernement, l'EPA a publié les toutes dernières données sur les rejets et transferts industriels de substances chimiques toxiques aux États-Unis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009. L'EPA publie les données issues du *Toxics Release Inventory* (TRI, inventaire des rejets toxiques) dans les semaines suivant la date limite de déclaration, sur son site Web et par le biais des outils populaires comme TRI Explorer et Envirofacts. La base de données contient des données sur les rejets et transferts dans l'environnement pour près de 650 substances chimiques et catégories de substances déclarées à l'EPA par plus de 21 000 établissements industriels et autres.

Évolution du niveau de protection

- La NOAA a annoncé aujourd'hui qu'elle avait attribué environ 9,2 millions de dollars à neuf projets répartis dans la région des Grands Lacs, qui visent à restaurer l'habitat du poisson en supprimant des barrages et des obstacles, en construisant des passages pour le poisson, en restaurant les terres humides, et en retirant les débris marins et les espèces envahissantes. La NOAA a reçu des fonds de l'EPA dans le cadre de la *Great Lakes Restoration Initiative* du président Obama, à l'appui de ces projets.
- Le ministère de l'Énergie a finalisé des normes d'efficacité énergétique plus strictes applicables à un groupe clé d'appareils de chauffage, qui vont permettre aux consommateurs d'économiser jusqu'à 10 milliards de dollars et éviter le rejet de 164 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone sur une période de 30 ans. Ces nouvelles normes – qui visent les chauffe-eau résidentiels, les chauffe-piscines et l'équipement de chauffage direct comme les foyers au gaz, vont réduire la pollution atmosphérique, prévenir le rejet d'oxydes d'azote et de mercure néfastes, et éviter des émissions, ce qui équivaldra à retirer de la route 46 millions d'automobiles pendant un an.
- Le ministre de l'Intérieur Ken Salazar a salué une entente entre les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Montana visant à renforcer les protections du bassin de la rivière Flathead et du *Waterton-Glacier International Peace Park*. La rivière Flathead coule vers le sud de la Colombie-Britannique aux États-Unis, et forme la limite ouest du parc national des Glaciers. Cette entente ajoute des protections importantes à une région qui revêt déjà une certaine importance sur le plan mondial. Avec le parc national du Canada des Lacs-Waterton, le *Waterton-Glacier International Peace Park* était le premier parc transfrontalier au monde quand il a été créé, en 1932.
- Le ministère de l'Intérieur a annoncé aujourd'hui deux nouvelles règles qui vont améliorer la sécurité du forage, en renforçant les exigences applicables au matériel de sécurité, aux systèmes de contrôle des puits et aux méthodes de prévention des éruptions sur les plateformes pétrolières et gazières, et améliorer la sécurité en milieu de travail en réduisant les risques d'erreur humaine. La *Drilling Safety Rule* (Règle sur la sécurité des forages) et la *Workplace Safety Rule* (Règle sur la sécurité en milieu de travail) s'ajoutent à une batterie de réformes que le ministère de l'Intérieur a entreprises au cours des cinq mois qui ont suivi la marée noire provoquée par la plateforme Deepwater Horizon, et qui touchent chaque étape de la planification en mer, de l'examen, de l'octroi de permis, du forage et de l'exploitation.

- L'EPA a établi une nouvelle norme nationale de qualité de l'air pour le dioxyde d'azote (NO₂). Cette norme protégera des millions d'Américains contre une exposition maximale de courte durée (une heure), qui se produit surtout près des principales voies de circulation. On sait que l'exposition de courte durée au NO₂ est liée au dysfonctionnement pulmonaire et à une multiplication des infections respiratoires, en particulier chez les asthmatiques. L'agence a établi une nouvelle norme pour l'exposition pendant une heure au NO₂ à une concentration de 100 parties par milliard (ppb). Par ailleurs, l'EPA conserve la norme moyenne annuelle existante de 53 ppb. Le NO₂, qui provient des émissions de véhicules, des centrales électriques et d'autres sources industrielles, contribue à la formation de particules fines et de smog.
- L'EPA a clarifié et renforcé les exigences liées à la délivrance de permis environnementaux pour les opérations d'extraction au sommet des Appalaches et d'autres projets de mines de charbon de surface, en collaboration avec les organismes de réglementation fédéraux et étatiques. Ces directives précises, qui s'appuient sur les meilleures données scientifiques disponibles et respectent la loi, définissent des étapes claires visant à prévenir tout dommage important et irréversible qui pourrait être causé aux bassins hydrographiques des Appalaches menacés par l'activité minière.
- L'EPA a finalisé une règle visant à contrôler les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des plus importantes sources fixes, tout en protégeant des millions de petites sources de GES des exigences liées au permis énoncées dans la *Clean Air Act*. Cette approche à la fois sensée et progressive vise les installations comme les centrales électriques et les raffineries de pétrole, responsables de 70 % des GES rejetés par des sources fixes et qui menacent la santé et le bien-être des Américains. L'approche progressive adoptée par l'EPA débutera en janvier 2011, date d'entrée en vigueur des exigences liées aux permis définies par la *Clean Air Act* pour les GES rejetés par les grands établissements déjà titulaires de permis en vertu de la *Clean Air Act* pour d'autres polluants. Ces établissements devront inclure les GES dans leur permis si leurs émissions augmentent d'au moins 75 000 tonnes par an.
- L'EPA et le ministère américain des Transports (DOT) ont annoncé aujourd'hui les premières normes nationales visant à réduire les émissions de GES et à améliorer l'efficacité énergétique des camions lourds et des autobus. On prévoit que ce programme national exhaustif va réduire les émissions de GES d'environ 250 millions de tonnes et faire économiser 500 millions de barils de pétrole pendant la durée de vie des véhicules produits pendant les cinq années d'existence du programme. L'EPA et la *National Highway Traffic Safety Administration* (NHTSA, Administration nationale de la sécurité routière), qui relève du DOT, proposent de nouvelles normes pour trois catégories de camions lourds : tracteurs combinés, camionnettes et camions lourds et véhicules professionnels. On a établi ces catégories pour régler les problèmes propres aux fabricants de chaque région. Pour les tracteurs combinés, les organismes proposent des normes visant les moteurs et les véhicules qui prennent effet durant l'année modèle 2014 et permettent une réduction pouvant atteindre 20 % des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et de la consommation de carburant d'ici l'année modèle 2018.
- Les activités régionales visant à protéger et à restaurer Puget Sound ont bénéficié d'une aide de 13 millions de dollars, grâce aux toutes dernières subventions scientifiques fédérales offertes par l'EPA. Depuis 2006, l'EPA a investi 71,4 millions de dollars, dans le cadre de son initiative en cours visant à protéger et à rétablir la santé de l'écosystème de Puget Sound. Les subventions scientifiques de l'EPA, destinées aux organismes d'État, aux municipalités locales et aux groupes d'environnementalistes, permettent d'élargir et d'approfondir les connaissances scientifiques à propos de Puget Sound

Mesures d'application de la loi prises par le gouvernement

- Les organismes fédéraux étatiques ont reçu 27,5 millions de dollars afin de remettre en état les parties de la rivière Delaware touchées en 2004 par un déversement de pétrole provenant du navire Athos I, qui avait nui aux poissons, aux oiseaux, aux habitats fragiles, aux espèces sauvages et aux zones récréatives. La NOAA, l'*U.S. Fish and Wildlife Service* et les États de la Pennsylvanie, du New Jersey et du Delaware ont collectivement reçu les fonds du *Oil Spill Liability Trust Fund* de la garde côtière américaine, destinés à neuf projets de remise en état. En général, une évaluation des dommages subis par les ressources naturelles (NRDA) peut durer de quelques mois à plusieurs années, selon sa complexité.
- Les parties responsables de la contamination du site Moses Lake Wellfield visé par le *Superfund* se sont entendues pour fournir les fonds nécessaires au nettoyage du site. Le nettoyage du TCE (trichloroéthylène), qui est un solvant industriel, et d'autres contaminants a été entrepris par l'*U.S. Army Corps of Engineers* et sera terminé par l'EPA. En vertu du jugement convenu rendu par un tribunal fédéral du district de Yakima (Washington), le gouvernement fédéral s'est engagé à affecter environ 55 millions de dollars au nettoyage. Les autres montants, qui totalisent 3,25 millions, proviendront des sociétés Boeing et Lockheed Martin et de la ville de Moses Lake.
- En vertu d'un règlement de faillite global convenu aujourd'hui devant le tribunal fédéral des faillites de Manhattan, et annoncé aujourd'hui par de nombreux organismes fédéraux, Tronox Inc. et ses débiteurs verseront 270 millions de dollars dans des fiducies, ainsi qu'aux organismes fédéraux et étatiques qui financeront le nettoyage des sites contaminés dans 22 États.
- Bouchard Transportation Co. Inc. et ses filiales vont payer plus de 6 millions de dollars afin de couvrir une portion des sommes réclamées par les autorités fédérales et étatiques pour les dommages causés aux ressources naturelles lors du déversement, en avril 2003, de près de 98 000 gallons (370 000 litres) de pétrole dans Buzzards Bay. Le règlement annoncé aujourd'hui vient s'ajouter aux coûts d'évaluation des dommages par les gouvernements fédéral et étatiques, qui avoisinent 1,6 million de dollars.
- La société Doe Run Resources Corp., de St. Louis, qui est le plus gros producteur de plomb en Amérique du Nord, a accepté de dépenser environ 65 millions de dollars pour remédier aux infractions à plusieurs lois environnementales dans dix de ses installations d'extraction, de broyage et de fusion du plomb dans le sud-est du Missouri. Dans le cadre de ce règlement, Doe Run paiera une amende administrative de 7 millions de dollars pour avoir enfreint une série de lois environnementales, incluant la *Clean Air Act*, la *Clean Water Act* (Loi sur la salubrité de l'eau), la *Resource Conservation and Recovery Act*, l'*Emergency Planning and Right-to-Know Act* et la *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act* (également baptisée *Superfund*) fédérales, ainsi que les *Air Conservation Law*, *Clean Water Law* et *Hazardous Waste Management Law* du Missouri.
- Murphy Oil USA a accepté de dépenser plus de 142 millions de dollars pour installer du matériel d'atténuation de la pollution neuf ou modernisé dans ses deux raffineries de pétrole du Wisconsin et de la Louisiane, dans le cadre d'un règlement global conclu en vertu de la *Clean Air Act*. Ce règlement exige en outre que Murphy paie une amende administrative de 1,25 million de dollars et affecte un autre montant de 1,5 million à un projet environnemental supplémentaire.
- La société Plains All American Pipeline L.P. et plusieurs de ses filiales en activité vont dépenser environ 41 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour prévenir et atténuer la corrosion, améliorer les méthodes de détection des fuites et les capacités connexes, et mieux surveiller le pipeline transportant du pétrole brut sur 10 420 milles (16 675 km) aux États-Unis. Le règlement porte sur les violations par les filiales de Houston de la *Clean Water Act* à la suite de dix

- déversements de pétrole brut au Texas, en Louisiane, en Oklahoma et au Kansas, et exige également de la société qu'elle paie une amende administrative de 3,25 millions de dollars.
- En réponse à une mesure d'exécution fédérale justifiée par le nombre excessif de cas de fonctionnement au ralenti des moteurs de locomotives, la *Massachusetts Bay Transportation Authority* (MBTA) et la *Massachusetts Bay Commuter Railroad Company* (MBCR) vont dépenser plus de deux millions de dollars pour réduire les émissions des locomotives diesel sur l'ensemble du réseau ferroviaire contrôlé par la MBTA. La MBTA et MBCR dépenseront plus d'un million de dollars pour doter toutes les stations de fin de ligne et les installations de maintenance d'équipement évitant la marche au ralenti, et affecteront un million à l'acquisition de diesel ultra-propre pour tous les trains de banlieue pendant deux ans.
 - Le ministère de la Justice a annoncé aujourd'hui que la société *Offshore Vessels LLC* (OSV), de Louisiane, avait plaidé coupable, devant le tribunal de district de La Nouvelle-Orléans, de déversement volontaire de résidus pétroliers à partir d'un de ses navires, en infraction à l'*Act to Prevent Pollution from Ships* (APPS, Loi visant à prévenir la pollution provenant des navires).
 - *McWane Inc.*, fabricant américain de tuyaux en fonte dont le siège social se trouve à Birmingham (Alabama), a accepté de payer 4 millions de dollars à la suite de plus de 400 violations des lois environnementales fédérales et étatiques. La demande de règlement déposée aujourd'hui devant le tribunal fédéral de Birmingham vise 28 des usines de fabrication de *McWane* réparties dans 14 États, et exige de la société qu'elle mette en œuvre sept projets environnementaux d'une valeur totale de 9,1 millions de dollars.
 - *American Municipal Power* (AMP), société de services publics sans but lucratif de l'Ohio, va mettre fin à l'exploitation de sa centrale au charbon *Richard H. Gorsuch Station* située près de Marietta, en vertu d'un règlement donnant suite aux violations de la *Clean Air Act*. En vertu de ce règlement, AMP injectera également 15 millions de dollars dans un projet d'atténuation des effets environnementaux et paiera une amende administrative de 850 000 \$.
 - La société *Pep Boys* a accepté de payer 5 millions de dollars d'amendes administratives et de prendre des mesures correctives après avoir été accusée d'enfreindre la *Clean Air Act* en important et en vendant des motocyclettes, des véhicules récréatifs et des génératrices fabriqués en Chine et non conformes aux normes environnementales. *Baja Inc.*, qui a fourni les véhicules non conformes à *Pep Boys*, a également convenu d'un règlement avec les États-Unis.
 - *Washington Beef LLC*, qui exploite un grand abattoir à *Toppenish* (Washington), a accepté de payer une amende administrative de 750 000 \$ et d'installer plusieurs éléments d'un équipement de traitement des eaux usées (qui, selon l'EPA, vont coûter près de 3 millions de dollars), en réponse à des allégations d'infraction à la *Clean Water Act*.
 - Deux filiales d'*Exxon Mobil Corporation* – *Mobil Oil Guam Inc.* et *Mobil Oil Mariana Islands Inc.* – ont accepté de payer 2,4 millions de dollars pour avoir commis une infraction présumée à la *Clean Air Act* fédérale en omettant de contrôler les émissions de leurs usines. Les deux sociétés auraient chaque année rejeté illégalement dans l'atmosphère des centaines de tonnes de composés organiques volatils provenant de leurs terminaux d'essence en vrac situés à *Cabras Island* (Guam) et dans les basses terres de l'île de Saipan.
 - La société *Wall Herald Corporation* a accepté de déboursier environ 20 millions de dollars pour couvrir les coûts de nettoyage qu'a assumés et que va assumer le gouvernement fédéral sur le site *Monitor Devices* visé par le *Superfund*, se trouvant dans le comté de Wall (New Jersey), dans le cadre d'une demande de règlement déposée aujourd'hui au tribunal fédéral de Trenton (New Jersey). En vertu de ce règlement, *Wall Herald* remboursera à l'EPA les coûts assumés pour l'examen des sols et des eaux souterraines sur place, et pour l'élaboration du plan de nettoyage. En outre, l'argent versé couvrira les coûts du nettoyage lui-même.

- Shell Chemical L.P. et Shell Chemical Yabucoa ont accepté d'installer un équipement antipollution dans deux raffineries de pétrole, à un coût estimé à 6 millions de dollars, dans le cadre de deux règlements globaux conclus en vertu de la *Clean Air Act*. Les sociétés paieront également une amende administrative combinée de 3,3 millions de dollars aux États-Unis, ainsi qu'à l'Alabama et à la Louisiane, et verseront 200 000 \$ à des organisations de la Louisiane pour financer des activités de sensibilisation à l'environnement et des opérations d'urgence.
- Un règlement conclu avec Honeywell International Inc. (d'une valeur estimée à plus de 10 millions de dollars) garantira la poursuite du nettoyage des zones restantes du site Allied Chemical and Ironton Coke visé par le *Superfund*, se trouvant à Ironton (Ohio). Grâce à ce règlement et aux ententes précédemment conclues avec Honeywell et une autre partie potentiellement responsable (Amcast Industrial Corp.), les États-Unis recouvreront la quasi-totalité des coûts assumés par le gouvernement lorsqu'il est intervenu après la contamination du site. Ce règlement et les ententes précédentes vont permettre d'entreprendre des travaux de nettoyage qui devraient coûter plus de 75 millions de dollars.
- On a ordonné aujourd'hui à la société Fleet Management Ltd. de payer 10 millions de dollars pour sa responsabilité lors de la marée noire causée par le *Cosco Busan*, puis lors d'une tentative de camouflage après que le navire a percuté le Bay Bridge de San Francisco, en novembre 2007. Le juge a ordonné que deux des dix millions consacrés à l'évaluation soient alloués à des projets environnementaux mis en œuvre dans la baie de San Francisco.
- Pacific Pipeline Systems LLP, société de transport de pétrole basée à Long Beach (Californie), a accepté de payer une amende administrative de 1,3 million de dollars et de cesser d'utiliser une section de pipeline qui traversait une région montagneuse instable, en violation de la *Clean Water Act*.
- Westar Energy a accepté de dépenser environ 500 millions de dollars afin de réduire considérablement la pollution atmosphérique nocive causée par une centrale électrique du Kansas, et de payer une amende administrative de 3 millions de dollars, en vertu d'un règlement donnant suite aux violations de la *Clean Air Act*. Ce règlement prévoit que Westar injectera également 6 millions de dollars dans des projets d'atténuation des effets environnementaux. Les violations de la *Clean Air Act* portent sur les exigences relatives à l'examen des nouvelles sources d'émissions au Jeffrey Energy Center, centrale au charbon exploitée par Westar près de St. Marys (Kansas).
- On a imposé à BP America Inc. une amende de 5,2 millions de dollars pour avoir présenté des rapports faux, inexacts ou trompeurs relativement à la production d'énergie sur les terres de la tribu indienne des Southern Ute, dans le sud-ouest du Colorado. L'amende administrative annoncée aujourd'hui n'est pas liée à la marée noire causée par BP dans le golfe du Mexique.
- L'EPA a annoncé aujourd'hui qu'elle avait pris, pour l'année 2010, des mesures d'application de la loi qui permettront de traiter, de minimiser ou d'éliminer de façon appropriée plus de 9,8 milliards de livres (4,45 milliards de kg) de déchets dangereux. Les intervenants concernés dans la région 4 (Alabama, Floride, Géorgie, Kentucky, Mississippi, Caroline du Nord, Caroline du Sud et Tennessee) et sur les terres tribales investiront plus de 420 millions de dollars dans la lutte antipollution et le nettoyage, et plus de 5 millions dans des projets environnementaux supplémentaires. Les mesures d'application prises incluent plus de 15 millions de dollars d'amendes.
- La société Plains All American Pipeline et plusieurs de ses filiales en activité ont accepté de dépenser environ 41 millions de dollars pour moderniser le pipeline transportant du pétrole brut sur 10 420 milles (16 675 km) aux États-Unis. Le règlement, qui donne suite aux violations de la *Clean Water Act* en raison de dix déversements de pétrole brut par Plains au Texas, en Louisiane, en Oklahoma et au Kansas, exige de la société qu'elle paie une amende administrative de 3,25

millions de dollars. Entre juin 2004 et septembre 2007, plus de 273 000 gallons (896 000 litres) de pétrole brut se sont échappés de divers pipelines et d'un réservoir que Plains possède et exploite, et une partie de ce pétrole s'est déversé dans les voies navigables ou sur le littoral voisin.

- DuPont a accepté de payer une amende de 3,3 millions de dollars à la suite de 57 violations de la *Toxic Substances Control Act* (TSCA, Loi sur le contrôle des substances toxiques). La société a omis d'aviser immédiatement l'EPA d'études qui ont révélé un risque élevé lors de tests portant sur des substances chimiques potentiellement utilisées comme protection des surfaces ou de la maçonnerie, comme produits hydrofuges ou dans les produits de scellement et les peintures. La *Toxic Substances Control Act* exige des entreprises qu'elles informent l'EPA quand elles mènent des études démontrant qu'une substance chimique pourrait présenter un risque élevé pour la santé humaine et l'environnement.
- Chemtura Corporation a accepté de s'acquitter de ses responsabilités dans les sites contaminés de l'ensemble des États-Unis, pour un montant d'environ 26 millions de dollars. L'entente conclue définit le passif environnemental de Chemtura en vertu de la *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act* et à la suite des violations de la *Clean Air Act*, de la *Clean Water Act* et de l'*Emergency Planning and Community Right-to-Know Act*. Le 18 mars 2009, Chemtura et 26 de ses filiales ont demandé à être placées sous la protection du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* américain. Au moment de cette demande, la société était potentiellement responsable du nettoyage dans de nombreux sites visés par le *Superfund*.

Plans de mise en œuvre de l'Accord

- Le ministre de l'Intérieur Ken Salazar a annoncé aujourd'hui l'octroi de plus de 395 millions de dollars de subventions aux États et aux tribus pour la restauration de sites miniers abandonnés dans tout le pays, ce qui va créer des emplois et éliminer les risques pour la santé et la sécurité associés aux anciennes mines de charbon. Le financement alloué pour l'exercice 2011 sous forme de subventions, administré par l'*Office of Surface Mining Reclamation and Enforcement* (OSM, Bureau de remise en état et d'application de la loi pour les mines de surface) du ministère, représente une augmentation de plus de 25 millions par rapport à l'an dernier.
- Le ministre de l'Intérieur Ken Salazar et les représentants de Cape Wind Associates, LLC ont signé le premier bail au pays portant sur l'exploitation d'éoliennes dans la zone externe du plateau continental (ZEPC), dont 25 milles carrés (65 km²) dans le détroit de Nantucket, au large du Massachusetts. Les 130 éoliennes qu'on prévoit installer pourraient générer une puissance électrique maximale de 468 mégawatts, avec une production moyenne anticipée de 182 mégawatts. En moyenne, Cape Wind pourrait donc produire assez d'énergie pour alimenter plus de 200 000 foyers au Massachusetts. Le projet énergétique de Cape Wind serait alors le tout premier parc d'éoliennes dans la ZEPC, et pourrait générer assez de puissance pour répondre à 75 % de la demande d'électricité de Cape Cod, Martha's Vineyard et l'île de Nantucket combinés.
- Le ministère de l'Énergie accepte les projets jusqu'à concurrence de 184 millions de dollars sur une période de trois à cinq ans, afin d'accélérer l'élaboration et l'adoption de nouvelles technologies réduisant la consommation des véhicules, qui réduiront aussi la dépendance des États-Unis vis-à-vis du pétrole étranger, feront économiser de l'argent aux conducteurs et limiteront la pollution par le carbone. Les projets couvriront une vaste gamme de technologies : matériaux de pointe, recherche sur la combustion, systèmes électriques hybrides, efficacité des parcs de véhicules et technologie appliquée aux carburants.
- Le ministère de l'Énergie accepte les projets jusqu'à concurrence de 74 millions de dollars à l'appui de la recherche-développement liée aux piles à combustible propres et fiables destinées à un usage

- fixe ou au transport. Les propositions peuvent totaliser jusqu'à 65 millions de dollars sur trois ans, en vue de financer la R-D portant sur les éléments des piles à combustible, comme les catalyseurs et les groupes d'électrodes, en vue de réduire les coûts, et d'améliorer la durabilité et l'efficacité des piles. Les montants attribués permettront d'appuyer le leadership des États-Unis sur le marché mondial émergent des piles à combustible, tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en permettant au pays de moins dépendre des combustibles fossiles.
- Le ministère de l'Énergie a sélectionné 22 projets qui vont accélérer la recherche-développement sur la capture et le stockage du carbone d'origine industrielle. Ces projets de R-D, qui bénéficient de plus de 575 millions de dollars obtenus en vertu de l'*American Recovery and Reinvestment Act* (Loi américaine sur la récupération et le réinvestissement), viennent compléter les projets pilotes industriels déjà financés en vertu de la *Recovery Act*. Ensemble, ces projets représentent un investissement sans précédent dans l'élaboration de technologies propres appliquées au charbon. Ce programme va dans le sens de l'objectif du président Obama, qui souhaite surmonter les obstacles à l'élaboration de techniques rentables de capture et de stockage du carbone, tout en faisant des États-Unis un chef de file mondial dans la course aux énergies propres.
 - On a alloué aux sociétés FutureGen Alliance, Ameren Energy Resources, Babcock & Wilcox, et Air Liquide Process & Construction, Inc. la somme d'un milliard de dollars pour la création de FutureGen 2.0, programme de production de charbon propre et réseau de stockage du dioxyde de carbone (CO₂). Les participants à ce projet estiment qu'il créera 900 emplois dans le sud de l'Illinois et 1 000 autres chez les fournisseurs de l'ensemble de l'État.
 - Le ministère de l'Énergie a sélectionné six projets, dont les responsables doivent trouver des moyens de convertir le CO₂ capturé provenant des émissions de sources industrielles en produits utiles comme le combustible, le plastique, le ciment et les engrais. Ces projets, qui bénéficient d'une aide de 106 millions de dollars en vertu de l'*American Recovery and Reinvestment Act* – et d'une somme correspondante de 156 millions dans le cadre d'ententes de partage des coûts avec le secteur privé – démontrent la possibilité d'utiliser le CO₂ comme une matière première peu coûteuse qui peut aider à réduire les émissions de CO₂, tout en générant des sous-produits que les Américains pourront utiliser.
 - Un financement de plus de 76 millions de dollars sera alloué en vertu de l'*American Recovery and Reinvestment Act* à des projets de construction de bâtiments écoénergétiques évolués et à l'élaboration de programmes de formation destinés aux techniciens spécialistes de l'équipement des bâtiments commerciaux, aux exploitants de ces bâtiments et aux vérificateurs spécialistes de l'énergie. Les 58 projets retenus rendront les bâtiments du pays plus écoénergétiques et moins coûteux. De plus, ils appuieront les programmes visant : à former les travailleurs en ce qui concerne l'exploitation et l'entretien des bâtiments nouveaux et existants; à élaborer et à mettre en œuvre des pratiques exemplaires générant moins d'émissions de GES; à créer une main-d'œuvre écologique qui saura comment faire baisser le coût de l'énergie pour les consommateurs.
 - Le ministère de l'Énergie a annoncé l'octroi de plus de 37 millions de dollars, en vertu de l'*American Recovery and Reinvestment Act*, à des projets axés sur l'éclairage à semiconducteurs à haute efficacité. Ce type d'éclairage, qui utilise des diodes électroluminescentes (DEL) et des DEL organiques (DELO) au lieu des ampoules à incandescence, peut consommer dix fois moins d'énergie que l'éclairage traditionnel. L'éclairage représente environ 24 % de la consommation d'électricité actuelle aux États-Unis – d'ici 2030, l'utilisation à grande échelle d'un éclairage à semiconducteurs peu coûteux pourrait réduire la consommation d'électricité destinée à l'éclairage d'un tiers à l'échelle nationale.
 - Le ministère de l'Énergie a annoncé l'investissement de près de 80 millions de dollars en vertu de l'*American Recovery and Reinvestment Act* dans la recherche de pointe relative aux biocarburants

et dans l'infrastructure d'approvisionnement en carburant, qui appuiera l'instauration d'un secteur des transports à la fois propre et durable. Les projets retenus – deux consortiums spécialisés dans les biocarburants pour un maximum de 78 millions de dollars consacrés à la recherche sur les biocarburants à base d'algues et d'autres types de biocarburants – s'inscrivent dans les efforts que déploie continuellement le ministère pour dynamiser la bio-industrie nationale tout en créant des emplois.

- Le *Bureau of Ocean Energy Management, Regulation and Enforcement* (BOEMRE, Bureau de la gestion, de la réglementation et de l'application de la loi dans le secteur de l'énergie marine), le ministère de l'Énergie (DOE) et la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA), qui relève du ministère du Commerce, ont annoncé l'octroi conjoint de huit bourses de recherche totalisant près de 5 millions de dollars à l'appui de méthodes responsables de choix des sites, d'octroi de permis aux parcs éoliens en mer et de production d'énergie à partir des vagues, des marées, des courants et des gradients géothermiques. Ces recherches essentielles combleront d'importantes lacunes en matière d'information à propos des effets potentiels sur l'environnement de l'énergie marine renouvelable. Cet effort interorganismes jettera les bases d'un secteur des énergies marines renouvelables propre capable de diversifier le portefeuille énergétique des États-Unis, de renforcer leur sécurité énergétique, de créer des emplois dans le secteur manufacturier américain et de réduire les émissions de carbone.
- L'*Office of Indian Energy and Economic Development* (Bureau de l'énergie et du développement économique des Indiens) du ministère de l'Intérieur a alloué 3,7 millions de dollars aux tribus indiennes qui exploitent des sources d'énergie renouvelables pour leurs collectivités. L'accès à ces ressources permettra à ces collectivités de créer des emplois et d'autres débouchés économiques dans leurs réserves, tout en dépendant moins des combustibles fossiles.
- Le ministre de l'Intérieur Ken Salazar a signé un protocole d'entente historique avec son homologue canadien, l'honorable Chuck Strahl, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, en vue d'améliorer la qualité de vie des Autochtones dans les deux pays grâce à une intensification de la coopération et de l'échange d'information. Ce PE vise à établir un cadre et un plan d'action conjoint en vue de la mise en œuvre d'activités de coopération entre le MAINC et le ministère de l'Intérieur américain.
- Le ministère de l'Intérieur américain et l'*U.S. Customs and Border Protection* (Agence des douanes et de la protection des frontières) ont signé le premier accord inter-organisme dans le cadre du protocole d'entente de 2009 visant à financer des projets d'atténuation des effets environnementaux, qui profiteront à plusieurs espèces de poisson et d'animaux sauvages touchées par les projets de sécurité aux frontières mis en œuvre dans le sud-ouest. Signé le 28 septembre, cet accord permettra d'allouer 6,8 millions de dollars à des projets, et représente la première d'une série de mesures destinées à atténuer les effets de la construction de clôtures et d'autres mesures de sécurité le long de la frontière américano-mexicaine.
- Lisa P. Jackson, administratrice de l'EPA, a dévoilé le *Great Lakes Restoration Initiative Action Plan* (Plan d'action pour l'initiative de restauration des Grands Lacs) de l'administration Obama. Elle avait à ses côtés Jim Doyle, gouverneur du Wisconsin, et Ted Strickland, gouverneur de l'Ohio, coprésidents du *Council of Great Lakes Governors*. En février 2009, le président Obama a proposé d'allouer 475 millions de dollars à la *Great Lakes Restoration Initiative*. Le plan d'action connexe, qui porte sur les années 2010 à 2014, énonce les objectifs et les mesures clés nécessaires, aux yeux du gouvernement fédéral, pour restaurer et protéger ce trésor naturel et économique.
- Lisa P. Jackson s'est jointe à la secrétaire d'État Hillary Rodham Clinton et à divers partenaires pour annoncer la *Global Alliance for Clean Cookstoves* dans le cadre de la *Clinton Global Initiative* à New York. Ce partenariat public-privé porte sur une des principales menaces pesant sur les pays

- industrialisés et sur leur population — l'exposition extraordinairement marquée à la fumée toxique provenant des feux de foyer domestiques et des cuisinières inefficaces, qui sont à l'origine de près de deux millions de décès chaque année, principalement chez les jeunes enfants et les femmes. Le gouvernement américain a promis 53,32 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à l'appui de cette initiative, et l'EPA versera 6 millions.
- L'EPA et le bureau de protection de l'environnement (BPE) de Shanghai ont lancé AirNow International, qui permet de présenter en temps réel des données sur la qualité de l'air durant l'Exposition universelle de 2010. Le BPE de Shanghai va utiliser les technologies élaborées par l'EPA pour transmettre sur Internet des données sur la qualité de l'air aux citoyens de Shanghai. Le projet AirNow International s'appuie sur l'actuel réseau de surveillance de la qualité de l'air de Shanghai et sur sa capacité à analyser les données recueillies. L'EPA a fourni une aide technique à la ville de Shanghai (qui compte plus de 17 millions d'habitants) afin qu'elle puisse commencer à présenter les données au public à mesure qu'elles seront disponibles.

Conclusion

L'année civile 2010 a été une autre année exceptionnelle pour les États-Unis en ce qui concerne les obligations dont ils devaient s'acquitter en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. Les succès obtenus au chapitre des mesures d'application de la loi, de l'amélioration du niveau de protection de l'environnement et des mesures visant à protéger l'avenir de notre environnement commun ont été encourageants. En outre, la mise en œuvre de projets axés sur l'énergie propre, le financement des réseaux de surveillance et les accords interorganismes visant la gestion de la pollution et des déchets témoignent du fait que les organismes fédéraux adoptent une approche globale de la gestion de l'environnement. Nous entendons maintenir notre engagement dans le cadre de l'ANACDE et prendre les mesures nécessaires pour protéger et améliorer encore davantage notre environnement au cours des années à venir.

États financiers 2010

États financiers de la

**COMMISSION DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE**

31 décembre 2010

**COMMISSION DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE**
Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des revenus et dépenses	3
État de l'évolution du capital	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie.....	6
Notes complémentaires	7-12
Frais relatifs au programme de travail, aux obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE, aux réunions du conseil et aux réunions du Comité consultatif public mixte (CCPM)	Annexe

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil de la
Commission de coopération environnementale

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de coopération environnementale, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, et les états des revenus et dépenses, de l'évolution du capital et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de coopération environnementale au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Sanson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.*¹

Le 7 juin 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 15569

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE
État des revenus et dépenses
de l'exercice terminé le 31 décembre 2010
(en dollars canadiens)

	2010	2009
	\$	\$
Revenus		
Contributions - Canada (note 5)	3 036 122	2 976 610
Contributions - Mexique (note 5)	3 036 122	2 976 610
Contributions - États-Unis (note 5)	3 036 122	2 976 610
Autres revenus	12 031	152 446
	9 120 397	9 082 276
Dépenses		
Frais relatifs au programme de travail - Annexe	2 205 804	2 434 997
Frais relatifs aux obligations spécifiques - Annexe	379 310	279 138
Frais relatifs aux réunions du Conseil - Annexe	136 760	196 106
Frais relatifs aux réunions du CCPM - Annexe	337 417	222 544
Frais relatifs aux activités de la direction	191 762	317 710
Frais liés à la gestion de l'information de CEC	77 517	59 304
Planification et évaluation	257 395	261
Sensibilisation du public	210 596	294 561
Salaires et charges sociales	3 614 060	3 883 873
Frais de relocalisation et d'orientation	42 719	90 689
Frais de bureau	40 318	48 394
Télécommunications	70 360	77 090
Loyer, services publics et entretien	790 153	810 480
Frais administratifs	180 393	234 241
Matériel	54 283	53 725
Amortissement des immobilisations	20 454	25 566
Subventions	171 397	-
Perte (gain) de change	345 571	(36 116)
	9 126 269	8 992 563
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses	(5 872)	89 713

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE
État de l'évolution du capital
de l'exercice terminé le 31 décembre 2010
(en dollars canadiens)

	Investi en immobilisations	Affecté à la fluctuation des devises	Non affecté	Total	
				2010	2009
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	102 582	501 000	6 539 284	7 142 866	7 053 153
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses	(20 454)*	(345 571)	360 153	(5 872)	89 713
Investissement en immobilisations	32 961	-	(32 961)	-	-
Affectation d'origine interne	-	345 571	(345 571)	-	-
Solde à la fin	115 089	501 000	6 520 905	7 136 994	7 142 866

* Amortissement des immobilisations

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Bilan

au 31 décembre 2010

(en dollars canadiens)

	2010	2009
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse et placements temporaires, portant intérêt au taux de 0,1 %	5 509 047	6 390 606
Placements temporaires portant intérêt au taux de 0,30 %	-	499 998
Encaisse et placements temporaires réservés, portant intérêt à des taux variant de 0,05 % à 0,75 % (0,05 % à 0,40 % en 2009) (note 6)	659 900	640 296
Taxes sur les produits et services	140 277	137 937
Contributions à recevoir	2 983 800	1 851 959
Avances aux employés	1 689	2 609
Autres débiteurs	3 883	3 540
Frais payés d'avance	31 953	28 209
	9 330 549	9 555 154
Immobilisations (note 4)	115 089	102 582
	9 445 638	9 657 736
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	666 885	1 113 092
Contributions reportées (note 5)	731 804	480 170
Charges sociales (note 6)	659 900	640 296
Avantages incitatifs	31 256	31 256
	2 089 845	2 264 814
Avantages incitatifs	218 799	250 056
	2 308 644	2 514 870
Engagements (note 8)		
Capital		
Investi en immobilisations	115 089	102 582
Affecté à la fluctuation des devises	501 000	501 000
Non affecté	6 520 905	6 539 284
	7 136 994	7 142 866
	9 445 638	9 657 736

Au nom du conseil

....., Canada

....., Mexique

....., États-Unis

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE
État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 décembre 2010
(en dollars canadiens)

	2010	2009
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses	(5 872)	89 713
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	20 454	25 566
Amortissement des avantages incitatifs	(31 257)	(31 256)
Contributions reportées	251 634	430 170
Perte de change non réalisée	305 400	788 662
	540 359	1 302 855
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7)	(1 563 951)	1 564 690
	(1 023 592)	2 867 545
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(32 961)	(17 766)
Trésorerie et dépôt à terme réservés	(19 604)	(8 928)
	(52 565)	(26 694)
Activités de financement		
Paiement d'obligations en vertu de contrats de location-acquisition	-	(1 970)
Effet de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(305 400)	(788 662)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 381 557)	2 050 219
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	6 890 604	4 840 385
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	5 509 047	6 890 604
<i>La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent :</i>		
Trésorerie	635 507	2 150 806
Dépôt à terme	4 873 540	4 239 800
Placements temporaires	-	499 998
	5 509 047	6 890 604

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Notes complémentaires

31 décembre 2010

(en dollars canadiens)

1. Nature des activités

La Commission de coopération environnementale (la « Commission ») est un organisme international créé par l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, afin de respecter les dispositions de l'ALENA en matière d'environnement. Elle a commencé ses activités en juillet 1994.

2. Conventions comptables futures

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les organismes sans but lucratif devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif, selon ce qui convient le mieux à leur situation. L'adoption anticipée de ces normes est permise. À l'heure actuelle, la Commission prévoit utiliser les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif, mais elle n'a pas encore déterminé la date à compter de laquelle elle utilisera ces nouvelles normes.

3. Conventions comptables

La Commission a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'ICCA aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du *Manuel de l'ICCA*, qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la Commission pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. La Commission continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon importante.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Matériel informatique	20 %
Logiciels	30 %
Mobilier et agencements	20 %
Système téléphonique	30 %
Équipement	30 %
Améliorations locatives	durée du contrat de location

3. Conventions comptables (suite)

Avantages incitatifs

Les avantages incitatifs constituent des avantages ayant trait à la location de bureaux par la Commission. Ces avantages incitatifs sont amortis sur la durée du bail en réduction du loyer.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Commission. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse et placements temporaires	détenus à des fins de transaction
Contributions à recevoir	prêts et créances
Avances aux employés	prêts et créances
Autres débiteurs	prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	autres passifs
Charges sociales	autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les autres revenus.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Notes complémentaires

31 décembre 2010

(en dollars canadiens)

3. Conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en dépenses au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Commission utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le revenu ou la dépense d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés par rapport aux instruments financiers.

Contributions

La Commission utilise la méthode du report pour les contributions gouvernementales. En vertu de cette méthode, les contributions sont constatées à titre de revenus pendant l'exercice au cours duquel les dépenses connexes ont été engagées.

Le gouvernement du Canada, le gouvernement du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique (les « Parties ») contribuent au budget annuel de la Commission par entente mutuelle.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires de la Commission libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les gains et les pertes de change sont présentés à l'état des revenus et dépenses.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur les montants des revenus et dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Notes complémentaires

31 décembre 2010

(en dollars canadiens)

4. Immobilisations

	2010			2009
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	392 157	367 612	24 545	16 435
Logiciels	119 965	119 302	663	3 254
Mobilier et agencements	381 581	381 581	-	-
Système téléphonique	116 696	116 696	-	-
Équipement	172 377	151 876	20 501	4 841
Équipement financé en vertu de contrats de location-acquisition	32 282	32 282	-	-
Améliorations locatives	248 291	178 911	69 380	78 052
	1 463 349	1 348 260	115 089	102 582

5. Contributions reportées

	Canada	Mexique	États-Unis	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	160 056	160 057	160 057	480 170
Contributions convenues	3 120 000	3 120 000	3 120 000	9 360 000
Contributions transférées aux revenus	(3 036 122)	(3 036 122)	(3 036 122)	(9 108 366)
Solde à la fin	243 934	243 935	243 935	731 804

6. Charges sociales

Les employés ont le droit de retirer des montants accumulés, comme le décrivent les Règles sur l'emploi. La Commission conserve l'équivalent de ces montants dans un dépôt à terme ou dans un compte bancaire réservé à cet effet.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Notes complémentaires

31 décembre 2010

(en dollars canadiens)

7. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2010	2009
	\$	\$
Taxes sur les produits et services	(2 340)	13 563
Contributions à recevoir	(1 131 841)	1 653 466
Avances aux employés	920	(668)
Autres débiteurs	(343)	4 892
Frais payés d'avance	(3 744)	(367)
Créditeurs et charges à payer	(446 207)	(60 631)
Autres revenus reportés	-	(54 493)
Charges sociales	19 604	8 928
	<u>(1 563 951)</u>	<u>1 564 690</u>

8. Engagements

- a) La Commission a conclu des contrats de location-exploitation pour du matériel de bureau et des locaux avec des tiers. Ces contrats viennent à échéance en 2013 et 2018, respectivement. Le total des paiements minimaux requis au cours des prochains exercices se présente comme suit :

	\$
2011	406 762
2012	324 767
2013	324 542
2014	349 574
2015	351 127
2016 et suivants	<u>1 074 349</u>
	<u>2 831 121</u>

- b) La Commission a des engagements de 611 491 \$ liés à des projets environnementaux et de 120 313 \$ liés à l'administration et au soutien, pour un total de 731 804 \$.

9. Instruments financiers

Risque de change

La Commission réalise 68 % de ses revenus en dollars américains et environ 23 % de ses dépenses sont engagées en dollars américains. Elle est donc exposée aux fluctuations des devises. La Commission ne gère pas activement ce risque.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Notes complémentaires

31 décembre 2010

(en dollars canadiens)

9. Instruments financiers (suite)

Le bilan inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard d'actifs et de passifs financiers dont les flux de trésorerie sont libellés dans la devise suivante :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Dollars américains :		
Encaisse et placements temporaires	5 254 046	4 729 787
Débiteurs	2 983 800	1 851 959
Créditeurs et charges à payer	185 887	444 005
Peso :		
Encaisse	34 840	22 038
Créditeurs et charges à payer	93 837	49 344

Juste valeur

Les justes valeurs des contributions à recevoir, des avances aux employés, des autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des charges sociales correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

10. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

**COMMISSION DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE**

Annexe

**Frais relatifs au programme de travail, aux obligations
spécifiques en vertu de l'ANACDE, aux réunions du conseil
et aux réunions du Comité consultatif public mixte (CCPM)**
31 décembre 2010
(en dollars canadiens)

	2010	2009
	\$	\$
Programme de travail		
Honoraires	1 280 898	1 619 889
Frais de déplacement, d'hébergement et frais relatifs aux réunions	747 515	597 711
Publications	123 584	170 078
Frais de bureau	53 807	47 319
	2 205 804	2 434 997
Obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE		
Honoraires	151 836	151 411
Frais de déplacement, d'hébergement et frais relatifs aux réunions	95 553	83 109
Publications	121 595	33 271
Frais de bureau	10 326	11 347
	379 310	279 138
Réunions du conseil		
Frais de déplacement, d'hébergement et frais relatifs aux réunions	122 688	182 676
Publications	12 587	11 511
Frais de bureau	1 485	1 919
	136 760	196 106
Réunions du CCPM		
Frais de déplacement, d'hébergement et frais relatifs aux réunions	280 611	199 480
Publications	18 076	7 894
Frais de bureau	6 108	4 318
Honoraires	32 622	10 852
	337 417	222 544